

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

Société Anonyme au capital de 22 000 000 €

Siege social : 41 Rue du capitaine GUYNEMER - 92925 LA DEFENSE CEDEX

R.C.S : NANTERRE N° 969 504 133

RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE ET DE CONTROLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PREVUES A L'ARTICLE 8 DU REGLEMENT (UE) 2020/852

Exercice clos le 30 septembre 2025

BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE

Immeuble ODIN- 17 rue Louis Guérin
69626 VILLEURBANNE CEDEX

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON - RIOM

**RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE
ET DE CONTROLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PREVUES
A L'ARTICLE 8 DU REGLEMENT (UE) 2020/852**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2025 et incluses dans la section « 4- ETAT DE DURABILITE » du rapport de gestion.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires, des résultats et de la situation du groupe. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS pour déterminer les informations publiées et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.232-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « 4- ETAT DE DURABILITE » du rapport de gestion avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées et à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

.../...

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS dans son rapport de gestion, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section « 4- ETAT DE DURABILITE » du rapport de gestion ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous vous informons que cette consultation n'est pas applicable compte tenu du fait que la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS n'emploie pas de salarié et ne dispose donc pas de comité social et économique.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS pour déterminer les informations publiées.

ediss

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes et des impacts, risques et opportunités ainsi qu'à l'évaluation de la matérialité d'impact et à la matérialité financière sont mentionnées dans les paragraphes « 3.2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2) », « 3.3 - Gestion des impacts, des risques et des opportunités (SBM-3) » du rapport de durabilité.

- **Concernant l'identification des parties prenantes**

Nous avons pris connaissance de l'analyse effectuée par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS pour identifier les parties prenantes qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur.

- **Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités**

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme) et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance de l'entité.

Nous avons apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO.

- **Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière**

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mise en œuvre par l'entité, et apprécie sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « 4- ETAT DE DURABILITE » du rapport de gestion avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section « 4- ETAT DE DURABILITE » du rapport de gestion, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;

.../...

- la présentation de ces informations en garantissant la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « 4- ETAT DE DURABILITE » du rapport de gestion, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans le paragraphe « 1.2 - Informations générales » et « 1.3 – Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2) » du rapport de durabilité qui décrivent les incertitudes et limites auxquelles FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a fait face dans un contexte général de première application de la directive CSRD.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

- En ce qui concerne les informations fournies en application de la norme environnementale ESRS E1

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées au paragraphe « 2 - Changement climatique (E1) » du rapport de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans le paragraphe « 2 - Changement climatique (E1) » du rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

- En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émissions de gaz à effet de serre

- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur.

- Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application sur une sélection de catégories d'émissions sur le scope 1 et le scope 2.

- Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre, ainsi que le processus de collecte d'informations.

.../...

- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes, ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées.

- Pour les données physiques et notamment les données relatives à la consommation d'énergie, nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives.

☞ Nous avons mis en œuvre également des procédures analytiques.

- Concernant les estimations dont l'entité a eu recours pour l'élaboration de son bilan d'émissions de gaz à effet de serre, nous avons, sur la base de sondages, pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations.

☞ Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

- En ce qui concerne les informations fournies en application de la norme sociale ESRS S1 :

Les informations publiées au titre des effectifs du groupe (ESRS S1) sont mentionnées au paragraphe « III. Social (S1) » du rapport de durabilité.

Nos principales diligences sur ces informations ont consisté, sur la base des entretiens menés avec la direction ou toute personne que nous avons jugé appropriée, à :

- Prendre connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations qualitatives et quantitatives visant à la publication des informations matérielles dans l'état de durabilité.

☞ Mettre en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données.

- Apprécier si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail, l'égalité de traitement et des chances, la formation, la sécurité de l'emploi, la rémunération et le dialogue social.

Nous avons également apprécié le caractère approprié de l'information présentée dans le paragraphe « 1 – Rappels des impacts, risques et opportunités matériels » de la section sociale du rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

Nous avons par ailleurs :

☞ Examiné le périmètre sur lequel les informations ont été établies.

- Apprécier si les méthodes et hypothèses utilisées par la société pour déterminer les informations publiées sont appropriées au regard de ESRS S1.

- Comparé, lorsque c'était possible, les informations publiées aux éléments figurant dans les comptes consolidés.

- Examiné, sur la base de sondage, les justificatifs avec les informations correspondantes.
- Vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations, le cas échéant après application de règles d'arrondis.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhension ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous n'avons pas identifié d'éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière.

Fait à Villeurbanne, le 30 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes Inscrit

BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE

Olivier DURAND

4 - ÉTAT DE DURABILITÉ

Glossaire

IRO	= Impact Risque Opportunité
QSE	= Qualité, Sécurité, Environnement
RSE	= Responsabilité Sociétale des Entreprises
OIT	= Organisation Internationale du Travail
RGPD	= Règlement Général sur la Protection des Données
DPO	= Data Protection Officer (Délégué à la Protection des Données)
QIF	= Questionnaire d'Identification Fournisseurs
WMS	= Warehouse Management System

I. Informations Générales – ESRS 2

1. Préparation de l'état de durabilité (BP – 1)

La présente déclaration de durabilité a été établie dans le cadre de la première application de la directive Européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive) et conformément aux dispositions prévues par les normes ESRS, telles qu'adoptées par la Commission européenne.

Le groupe publie dans ce rapport de durabilité au 30 Janvier 2026, les exigences matérielles prévues par les normes ESRS.

1.1 Périmètre du rapport de durabilité

Le périmètre considéré pour la consolidation des informations de durabilité est le même que celui des états financiers consolidés et comprend la holding FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ainsi que ses filiales françaises, belges et luxembourgeoises.

Les données publiées concernent la même période que celle des états financiers et couvre l'exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les informations publiées dans ce rapport comprennent les acteurs en amont et en aval et leurs activités en relation avec le modèle économique verticalement intégré du Groupe.

1.2 Informations générales

Les informations en matière de durabilité ont été établies dans un contexte de première application des exigences légales et réglementaires résultant de la transposition de la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive) (« Directive CSRD »). Elles ont été collectées auprès des différents services de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et font l'objet d'un suivi à minima annuel.

Les informations relatives au Bilan Carbone ont été calculées selon la méthodologie GHG Protocol.

En conformité avec la réglementation française et européenne, le rapport de certification des informations en matière de durabilité, établi par le CABINET BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE, Commissaire aux comptes indépendant titulaire, se trouve dans la partie VI, Rapport du commissaire aux comptes.

1.3 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP – 2)

Dans le cadre du processus d'établissement du rapport de durabilité, certaines informations nécessitent l'utilisation d'horizons temporels, d'hypothèses, d'estimations et/ou appréciations.

En conformité avec la norme ESRS 1, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS applique les horizons temporels suivants :

- Court terme : < un an
- Moyen terme : 2 à 5 ans
- Long terme : > 5 ans

Ces seuils ont été fixés conformément aux lignes directrices de mise en oeuvre publiées par l'EFRAG.

Les indicateurs quantitatifs présentés dans ce rapport de durabilité sont calculés sur la base de données réelles. Certaines données n'ont pas réussi à être obtenues ou sont un composite de données réelles et/ou estimées :

ESRS	Indicateur	Sources de l'incertitude ou périmètre différent	Hypothèses, approximations et jugements pris
S1 – 12	Nombre de personnes en situation de handicap et taux d'emploi	Différence de périmètre temporel	Les données sont suivies sur une année calendaire.
E5 - 3	Caractéristiques de durabilité des produits du catalogue	Différence de périmètre temporel	Les caractéristiques de durabilité des produits verts sont suivies annuellement et non sur la base de l'exercice fiscal en raison de l'édition annuelle du catalogue des produits.
E5-3	% de produits envoyés sans réemballage	Différence de périmètre temporel	Le % de produits envoyés sans réemballage est donné au titre de l'année 2024 car la donnée est suivie annuellement et que le chiffre 2025 n'est pas encore disponible.
E5-3	Réparabilité des produits, en utilisant un système de classement établi, le cas échéant	Absence d'indicateur	L'indice de réparabilité n'est à ce jour pas suivi en interne.
S1 – 14	Indicateurs santé et sécurité	Différence de périmètre géographique	Les données sont données pour la France uniquement en raison de difficulté à récupérer et à consolider sur le périmètre Luxembourg et Belgique

ESRS non déclarés et raison de non déclaration :

ESRS	Raison d'omission
E1 - 7 E1 - 8 E1 - 9	ESRS non matériels
E2 - 4 E2 - 5 E2 - 6	ESRS non matériels
E3 - 4 E3 - 5	ESRS non matériels
E4 - 1 E4 - 2 E4 - 3 E4 - 5 E4 - 6	Disposition transitoire (-750 salariés)
E5 - 6	ESRS non matériels
S1 - 3 S1 - 7 S1 - 16	Disposition transitoire (-750 salariés)
S3 - 1 S3 - 2 S3 - 3 S3 - 4 S3 - 5	ESRS non matériels

2. Gouvernance

2.1 Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)

La gouvernance du groupe FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS repose sur une structure équilibrée et diversifiée permettant de concilier efficacité stratégique, transparence et diversité dans la prise de décision.

Les différents organes, composés du Conseil d'Administration, des Comités spécialisés et du Comité de Direction, apportent chacun une expertise singulière sur les différents aspects de la gestion de l'entreprise.

2.1.1 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est composé de cinq (5) administrateurs, élus par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de six (6) ans. La durée des mandats de six (6) années favorise l'expérience des administrateurs sur la connaissance de la Société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décision, sans diminuer la qualité de surveillance.

Le Conseil comprend 40% de femmes et 40% d'administrateurs indépendants.

2.1.2 Les Comités émanant du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration délègue certaines de ses responsabilités à des comités spécialisés qui se concentrent sur des domaines spécifiques tels que la gestion des risques ou la politique RSE.

■ Comité d'Audit

La mission du Comité d'Audit ne peut se scinder de celle du Conseil d'Administration qui garde la responsabilité d'arrêter les comptes sociaux et consolidés.

Le Comité d'Audit a pour mission d'éclairer le Conseil d'Administration sur les modalités d'arrêtés des comptes (calendrier, principes, options comptables...), le choix des auditeurs, la gestion des risques, l'organisation, les procédures et les systèmes de contrôle de la Société.

Le Comité d'Audit est composé d'au moins trois (3) membres, désignés par le Conseil d'administration de la Société et choisis au sein de ce Conseil.

Le Comité d'Audit comprend 33% de femmes et 33% de membres indépendants.

■ Comité RSE

Le Comité RSE, dont la création a été décidée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2022, est un Comité dont la mission ne peut se scinder de celle du Conseil d'Administration qui garde la responsabilité de la mise en place de la politique RSE, de l'ensemble de son environnement et de son suivi.

Le Comité RSE, comme le Comité d'Audit, est composé d'au moins trois (3) membres, désignés par le Conseil d'Administration de la Société et choisis au sein de ce Conseil.

Le Comité RSE comprend 66% de femmes et 66% de membres indépendants.

■ Comité de Direction

Il est chargé de mettre en œuvre la stratégie décidée par le Conseil d'Administration, d'identifier les éventuels risques inhérents aux activités exercées par la société et de veiller au respect de la bonne application des procédures de contrôle interne. Il définit les actions à moyen terme et contrôle l'organisation et le suivi des projets importants.

Le Comité de direction comprend dix (10) membres qui représentent les fonctions opérationnelles et supports de l'entreprise. Il est présidé par le Directeur Général opérationnel du groupe FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

Sur les 10 membres, 3 sont des femmes, soit 30% de femmes au sein du Comité de Direction.

2.2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traitées par ces organes (GOV – 2)

Les IRO matériels ont été identifiés lors de l'exercice de double matérialité par une équipe menée par la Direction de l'Audit interne. Cette équipe était composée de collaborateurs issus des fonctions clés de l'entreprise pour le sujet :

- La direction des ressources humaines
- La direction des achats
- La direction juridique
- La direction financière
- La direction commerciale
- La direction de l'audit interne et la responsable QSE & RSE

Les enjeux de durabilité et les IRO matériels ont ensuite été présentés au Comité RSE qui en assure une supervision annuelle.

L'équipe ayant contribué à l'identification des IRO matériels est chargée de produire le reporting de durabilité, incluant les politiques, les objectifs, les plans d'action et les indicateurs associés à chaque domaine de compétence.

Le rapport de durabilité est ensuite présenté au Comité RSE et au Comité d'Audit qui le valide et le soumet aux auditeurs de durabilité pour avis avant toute diffusion externe.

Le Comité de Direction sous la supervision du Directeur Général Opérationnel met en place la structure organisationnelle adéquate pour le suivi, la gestion et la supervision des IRO matériels. Ainsi les directions citées plus haut sont responsables de l'élaboration du reporting associé à leurs domaines de compétence.

2.3 Intégration des performances liées à la durabilité dans les programmes d'incitation (GOV – 3)

Il n'y a pas de rémunérations variables basées sur des performances de durabilité de l'entreprise.

2.4 Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV – 4)

Le tableau ci-dessous indique où les déclarations sur le développement durable détaillent le processus de diligence raisonnable :

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA VIGILANCE RAISONNABLE	PARAGRAPHES DANS L'ÉTAT DE DURABILITÉ
a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	L2.1. Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)
b) Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	L3.2. Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM – 2)
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	L4.1. Méthodologie (Enjeux de durabilité matériel)
d) Agir pour remédier à ces impacts négatifs	Il est nécessaire de se référer à chacune des normes thématiques, pertinentes pour l'entreprise, pour pouvoir prendre connaissance des potentielles actions en cours et prévisionnelles, conformément aux exigences MDR-A. D'autres actions correctives et préventives seront engagées au cours des prochaines années pour remédier aux incidences négatives identifiées.
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	À ce jour, lorsque le suivi des efforts est possible, il a été décrit dans les ESRS thématiques, cependant pour certains piliers, le suivi est encore en cours de structuration et n'est pas opérationnel. À terme, l'efficacité des actions menées sera décrite dans les différentes ESRS thématiques pertinentes pour l'entreprise.

2.5 Gestion des risques et contrôles internes en matière de rapports sur la durabilité (GOV – 5)

La gestion des risques ESG repose principalement sur les éléments identifiés par l'exercice de double matérialité.

3. Stratégie

3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM – 1)

3.1.1. Présentation de l'activité

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est un acteur de référence dans la distribution de fournitures, équipements et services aux entreprises. Le groupe accompagne les professionnels

(TPE, PME, grands comptes, administrations) dans l'ensemble de leurs besoins liés à l'univers de bureau :

- Fournitures de bureau
- Consommables informatiques
- Produits pour les services généraux
- Mobilier
- Bureautique
- Offre d'impression
- Offre de service logistique
- Bien-être au travail
- Offre scolaire
- Solutions d'hygiène/ EPI
- Snacking

3.1.2 Présentation du modèle économique et de la chaîne de valeur

Le modèle d'affaires de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS repose sur une offre complète combinant des produits standards et des solutions à valeur ajoutée, permettant d'accompagner les clients dans leurs activités quotidiennes grâce à une chaîne de valeur intégrée :

- la sélection et l'approvisionnement auprès de fournisseurs nationaux et internationaux,
- le stockage et la logistique, via des plateformes permettant une distribution efficace sur tout le territoire,
- la commercialisation multicanale (catalogue, site e-commerce, force de vente),
- les services associés (mobilier, équipements IT, solutions de reprographie, collecte et recyclage).

Le modèle repose sur plusieurs processus précis et organisés permettant à FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS de proposer une offre complète à ses clients :

■ Sourcing et sélection

En amont, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS sélectionne et référence un vaste catalogue de produits auprès de fabricants et de grossistes français, européens et internationaux. Cette sélection couvre l'ensemble des besoins professionnels : fournitures de bureau, mobilier, équipements informatiques, produits d'hygiène, de snacking et solutions d'ergonomie. Une gamme de produits « verts » est également sélectionnée afin de pouvoir orienter les clients vers des choix plus responsables.

Les équipes d'achats négocient directement avec les fournisseurs afin d'assurer la compétitivité des prix, la fiabilité des approvisionnements et la qualité des produits proposés.

■ Logistique

Les produits référencés sont ensuite intégrés au sein du système d'information centralisé et stockés dans les plateformes logistiques de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

Les entrepôts sont situés stratégiquement en France, Belgique et Luxembourg, permettent une gestion rigoureuse des stocks et une expédition rapide. Cette organisation permet également d'optimiser les coûts et émissions carbone générées par le transport. Le système WMS (Warehouse Management System) et les outils de gestion logistique garantissent une traçabilité complète, depuis la commande jusqu'à la livraison finale.

■ Offre commerciale et distribution

La distribution repose sur un modèle multicanal alliant e-commerce, forces de vente terrain et service client dédié. Les petites et moyennes entreprises peuvent commander simplement

via la plateforme en ligne, tandis que les grands comptes et les administrations bénéficient de solutions sur mesure, avec contrats-cadres, portails personnalisés et accompagnement commercial.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS intervient également sur des projets d'aménagement d'espaces de travail, en concevant des solutions globales intégrant le mobilier, la disposition, les conseils ergonomiques et l'installation clé en main.

■ Relation client

La relation client occupe une place centrale dans le modèle d'affaires. Chaque client bénéficie d'un suivi personnalisé, assuré par un interlocuteur régional dédié. Les équipes commerciales et le service client veillent à maintenir un haut niveau de satisfaction à travers la réactivité, la fiabilité et la qualité du service rendu. Cette proximité renforce la fidélisation et la confiance à long terme.

■ Création de valeur

Ce modèle crée de la valeur à plusieurs niveaux. Pour les clients, il apporte efficacité, gain de temps, simplification des achats et garantie de service. Pour FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, il permet une rentabilité durable fondée sur la maîtrise logistique, la performance commerciale et la fidélité de la clientèle.

3.1.3 Les ressources

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS emploie 627 collaborateurs au 30/09/2025. Le chiffre d'affaires généré sur la période fiscale par les différentes activités s'élève à 182 790K€.

Dans le cadre de ses activités, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'appuie sur plusieurs catégories de ressources :



Le taux de satisfaction client est analysé mensuellement avec précision, et le **taux de service global** (prenant en compte l'intégralité des désagréments pouvant se produire) est objectivé à plus de 90 %. Cela évite notamment les retours de produits et les re-livraison émettrices de G.E.S



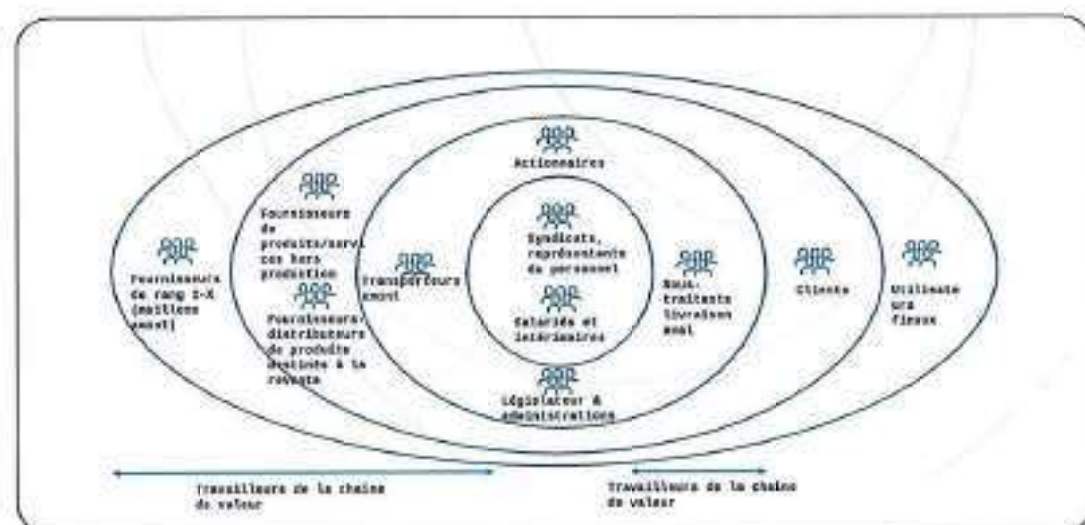
La dématérialisation des commandes et factures clients est également un axe sur lequel FOS met tout en œuvre pour atteindre un résultat le plus proche de 100 %.

La notation ECOVADIS confirme l'implication de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS dans le domaine de la RSE :

74 points en 2025 (contre 72 points en 2023, 69 points en 2022, 2021 et 2020, et 51 points en 2019).

3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM – 2)

Les principales parties prenantes du Groupe sont mentionnées ci-dessous :



L'analyse de matérialité conduite par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS identifie et hiérarchise les attentes des différentes parties prenantes internes et externes. Ces attentes constituent un guide essentiel pour l'orientation de la stratégie de durabilité.

Partie prenante	Attentes	Moyens de dialogue
Collaborateurs (Salariés et Intérimaires)	- Salaires décents, Liberté d'association, Travail forcé, Travail des enfants, Logement adéquat - Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail - Conditions de travail sûres et respectueuses - Équilibre vie personnelle et professionnelle - Perspectives d'évolution professionnelle et formations adaptées. - Équité, Inclusion et diversité au sein des équipes et salaires décents - Sens donné au travail à travers la contribution aux engagements RSE	- Enquêtes internes - Entretiens annuels - Communication interne - Politiques RH - CSE - Charte éthique
Clients et utilisateurs finaux	- Attente de transparence sur l'origine et l'impact des produits. - Accès à des alternatives durables (gammes recyclées, produits éco-labellisés). - Services facilitant l'économie circulaire (collecte, réemploi, recyclage). - Prix compétitifs tout en respectant des standards de durabilité. - Protection de la vie privée	- Enquêtes de satisfaction - CRM - Site internet
Syndicats et représentants du personnel	- Dialogue social - transparence	- CSE - Accords collectifs
Actionnaires	- Partage d'information et communication - Performance financière et extra-financière	- Site internet - Rapports financiers et extra financiers - Comités
Transporteurs	- Conditions contractuelles stables et équitables - Transporteurs	- Contrat de prestation - Charte éthique fournisseurs
Fournisseurs	- Relations commerciales fondées sur la confiance et la transparence. - Reconnaissance et valorisation des efforts de durabilité (certifications, pratiques responsables). - Prévisibilité et stabilité des relations contractuelles. - Respect des délais de paiements - Intégration dans une chaîne d'approvisionnement responsable et conforme aux normes.	- Conditions générales d'achat - Charte éthique fournisseur
Société civile, communautés locales	- Contribution au développement économique local via l'emploi et les partenariats. - Dialogue, transparence - Préservation de l'environnement	- Site internet et publication - Soutien aux associations locales
Législateur et administrations	- Respect des lois et codes applicables localement - Transparence et traçabilité des données publiées - Alignement avec les standards européens de durabilité (ESRS, CSRD) - Comportement éthique	- Site internet et publications

3.3 Gestion des impacts, des risques et des opportunités (SBM – 3)

Une analyse de double matérialité a permis d'identifier les enjeux clés pour FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités (IRO) que FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a identifiés et jugés matériels lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2025, conformément à la directive CSRD et en application des méthodologies développées par la commission européenne et par l'EFRAG. L'ensemble de ces IRO ont été notés indépendamment des mesures d'atténuation mises en œuvre, l'analyse de matérialité a été réalisée sur la base des impacts, risques et opportunités bruts.

Voici le détail des 24 IRO recensés, détaillés en 38 points distincts :

Thème et ESRS	Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Périmètre	Partie prenante affectée
Changement Climatique (E1)	(I) Contribution au changement climatique à travers les émissions de GES liées aux opérations (Scopes 1 et 2) et à la chaîne de valeur (Scope 3) (I) Dégradation des conditions de travail et de sécurité des employés de FOS et des travailleurs de la chaîne logistique amont liée aux effets du changement climatique (R) Perte de clients et de revenus en cas d'engagement climatique perçu comme insuffisant par les clients (R) Destabilisation de la chaîne d'approvisionnement affectée par la hausse de l'intensité et la fréquence des aléas climatiques (R) Hausse des coûts assurantiels liés au changement climatique et dépenses d'adaptation des sites aux risques physiques (R) Perte de revenus due à une hausse des coûts liés à une dépendance énergétique de l'entreprise ou des fournisseurs et à la hausse du prix du carbone	Amont Opérations propres Aval	Métiers de la logistique, manutention et de la livraison
Pollution (E2)	(I) Atteintes à l'environnement et aux personnes liées à la pollution de l'air du transport routier et maritime de marchandises (I) Atteintes à la biodiversité et à la santé humaine en cas de dispersion de microplastiques (fabrication amont et fin de vie produits)	Amont Aval	Planète, personnes
Eau et ressources marines (E3)	(I) Pression sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau exercée par les fournisseurs	Amont	Planète, communautés locales
Biodiversité et écosystèmes (E4)	(I) Erosion de la biodiversité due aux impacts de la fabrication des produits distribués (papier, hygiène-entretien, alimentation, mobilier, textile) (R) Coûts et perte de revenus dans le cas d'un manquement au Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE)	Amont Opérations propres	Planète
Economie circulaire et utilisation des ressources (E5)	(I) Intégration de matières premières vierges dans la fabrication des produits et packaging, participant à l'épuisement des ressources (I) Déficit d'éco-conception des produits ou packagings affectant la faisabilité d'un traitement responsable en fin de vie (R) Perte de revenus et de confiance en cas de rupture de la chaîne d'approvisionnement sur des produits nécessitant des ressources en tension (énergies, eau, matières premières critiques) (O) Gain d'image et de marchés grâce à une offre de produits verts labellisés pour leur impact limité sur les ressources, les écosystèmes et la santé (O) Gain d'image et de marchés grâce à une offre répondant aux attentes de durée de vie des produits, d'origine des matières et de packaging sobre	Amont Opérations propres Aval	Planète

Thème et ESRS	Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Périmètre	Partie prenante affectée
Effectifs de l'entreprise Conditions de travail (S1)	(I) Dialogue social et concertation (I) Exposition des chauffeurs et manutentionnaires à des risques de santé-sécurité. (I) Non-respect des droits humains et libertés fondamentales des employés (R) Baisse de productivité, conséquences légales ou réputationnelles d'un dialogue social insuffisant ou d'un taux anormal d'accidents du travail et de maladies professionnelles (R) Dépenses, perte de revenus et de confiance suite au non-respect des droits humains des salariés	Opérations propres	Salariés et non-salariés
Effectifs de l'entreprise Egalité de traitement et de chances pour tous (S1)	(I) Perte de savoir-faire et d'employabilité liée à un déficit de formation (I) Exposition des employés à des traitements inéquitables, discriminatoires ou de harcèlement (R) Réduction de la performance en cas de perte de compétences et savoir-faire (R) Conséquences légales et baisse d'attractivité en cas de pratiques non-inclusives, discriminatoires ou de harcèlement (R) Pénalités en cas de non-atteinte d'objectifs d'inclusion de personnel en situation de handicap	Amont Opérations propres	Salariés et salariés de la chaîne de valeur amont et aval
Travailleurs de la chaîne de valeur (S2)	(I) Non-respect des droits humains et libertés fondamentales des travailleurs de la supply chain (I) Exposition des travailleurs en amont et aval à des risques de santé-sécurité (R) Dépenses, pertes de revenus et de confiance suite au non-respect des droits humains des salariés de la chaîne de valeur amont	Amont Aval	Salariés de la chaîne de valeur amont et aval
Communautés affectées (S3)	(I) Nuisances affectant la qualité de vie ou la sécurité des riverains	Opérations propres	Riverains des sites
Consommateurs et utilisateurs finaux (S4)	(I) Défaut de qualité et de sécurité des produits affectant l'utilisateur final (R) Perte de revenus et conséquences légales et réputationnelles liées à un déficit d'information des clients sur les performances produits (en particulier environnementales) (R) Perte de revenus et conséquences juridiques liées à un défaut de qualité-sécurité des produits	Amont Opérations propres Aval	Clients et utilisateurs finaux
Conduite des affaires (G1)	(R) Conséquences légales et réputationnelles en cas de violation des données personnelles des clients et des salariés (I) Dommages économiques et sociaux dus à des relations fournisseurs déséquilibrées (R) Perte de revenus et conséquences juridiques et réputationnelles liées à des pratiques anti-concurrentielles (R) Conséquences juridiques et financières en cas de pratiques déséquilibrées envers les fournisseurs (R) Perte de revenus et conséquences juridiques et réputationnelles liées à des cas de corruption	Amont Opérations propres Aval	Fournisseurs de rang 1, en particulier vulnérables

4. Enjeux de durabilité matériels (IRO-1)

4.1 Méthodologie

Dans le cadre de sa responsabilité environnementale et sociétale, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a élaboré sa matrice de double matérialité. La méthodologie suivie est basée sur les exigences de reporting détaillées dans les Normes Européennes de Reporting sur la Durabilité (ESRS). L'analyse prend en compte l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe et l'ensemble de ses activités, y compris celles réalisées au Luxembourg et en Belgique.

La chaîne de valeur a été largement prise en compte (au-delà du rang 1) tout en se concentrant sur les différents maillons et sur les produits et services proposés par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, pour lesquels on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils localisent les sujets les plus saillants ou les plus à risque.

Pour mener la double analyse de matérialité, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a mobilisé un comité de pilotage ad hoc, réunissant les personnes clés représentant les fonctions suivantes :

- Direction Administrative et Comptable
- Audit Interne
- Responsable QSE
- Responsable RSE

Cette équipe a été soutenue par le cabinet Grant Thornton, réunissant des experts du métier de transformation durable.

4.1.1 Examen de la documentation interne et externe

Une liste de documents internes pertinents a été analysée (26 documents) et un ensemble de documents externes a été ajouté (14 documents), afin de fournir un point de vue objectif et complémentaire.

4.1.2 Consultations des fonctions Corporate

Parallèlement au processus d'examen de la documentation, sept ateliers ont été organisés avec des cadres supérieurs ou des collaborateurs clés au niveau du groupe. Ces ateliers étaient structurés de manière à couvrir et à explorer tous les thèmes et sous-thèmes des ESRS et à en discuter avec les fonctions concernées (car tous les thèmes doivent être au moins pris en considération). Chaque atelier s'est concentré sur un ensemble de sujets ESRS, établis à l'avance et communiqués aux participants par le biais d'un guide de pré-consultation.

Liste des 7 ateliers :

- Atelier 1 – Audit Interne (ESRS concernés : E1 / E2 / E3 / E5 / S1)
- Atelier 2 – RH et Formations (ESRS concernés : E1 / S1)
- Atelier 3 – Achats et Services Généraux (ESRS concernés : E1 / E4 / E5 / S1 / S2)
- Atelier 4 – Juridique (ESRS concernés : E4 / S1 / S2 / G1)
- Atelier 5 – RSE et QSE (ESRS concernés : tous)
- Atelier 6 – Direction Générale (ESRS concernés : E1 / E5 / S1 / S2 / S4)
- Atelier 7 – Direction financière (ESRS concernés : tous)

Les ateliers ont permis de saisir des informations contextuelles et des aperçus opérationnels, afin de les confronter à la documentation analysée. Les points de vue exprimés et le vocabulaire ont été utilisés pour établir une liste d'IROs préqualifiés.

4.1.3 Qualification des IRO potentiels

Sur la base de l'examen de la documentation et des ateliers organisés au sein de l'entreprise, les IRO potentiels ont été progressivement qualifiés. Pour garantir la conformité avec les ESR5, chaque IRO a été défini en suivant des développements spécifiques :

- les sources pertinentes mobilisées pour qualifier l'IRO,
- thèmes, sous-thèmes, sous-sous-thèmes dont découle l'IRO (lorsque pertinent),
- chaîne de valeur concernée (en amont, en aval, opérations propres, ou combinaison), avec précisions supplémentaires lorsque cela était possible,
- le périmètre pertinent (niveau groupe, zones géographiques, types de populations de travailleurs, catégories d'achat principalement concernées...),
- titre court et description plus détaillée, y compris l'identification des parties prenantes affectées (pour les impacts) et les scénarios d'effets financiers potentiels et les dépendances (pour les risques et les opportunités),
- la nature de l'impact, qu'il soit négatif ou positif, réel ou potentiel,
- le ou les horizons temporel(s) le(s) plus pertinent(s).

42 IRO ont été qualifiés, discutés et validés en tant que résultat intermédiaire, utile pour les phases suivantes du projet.

Focus sur les opportunités :

La méthodologie a pris en compte le risque d'une définition trop extensive des opportunités. Il peut s'agir d'une augmentation des flux de trésorerie positifs (recettes, ventes) ou d'une réduction des flux de trésorerie négatifs (économies, réduction des dépenses). En outre, si l'entreprise identifie une opportunité importante, elle doit élaborer une politique, des actions, des objectifs et des mesures pour couvrir l'opportunité, au moins avec des exigences minimales en matière de divulgation.

En conséquence, pour ce premier exercice, 2 opportunités ont été identifiées comme pouvant raisonnablement générer des revenus significatifs sur des produits aux caractéristiques environnementales performantes. Aucune opportunité n'a été clairement identifiée sous l'angle des économies ou baisses de coûts substantiels en lien avec des questions ESG.

Focus sur les impacts positifs :

La méthodologie a également prêté attention au risque de définitions trop extensives des impacts positifs. D'une part, une politique ou une action visant à prévenir ou à atténuer un impact négatif généré par l'entreprise ou ses relations commerciales n'est pas considérée comme un impact positif (mais plutôt comme un levier d'atténuation). D'autre part, une politique ou une action qui réduit l'impact négatif d'autres acteurs (utilisateurs finaux ou clients en particulier) peut constituer un impact positif. En outre, si l'entreprise identifie un impact positif important, elle doit élaborer une politique, des actions, des objectifs et des mesures pour couvrir l'impact, au moins avec des exigences minimales en matière de divulgation.

En conséquence, aucun impact positif n'a été clairement identifié parmi les scénarios éligibles à l'évaluation (cotation).

4.1.4 Consultation des parties prenantes

Parties prenantes externes :

Dans le cadre des consultations, les fournisseurs ont été questionnés. L'analyse s'est d'abord fondée sur un questionnaire réalisé par FOS auprès de 47 fournisseurs en 2023 (avant l'exercice de double matérialité) permettant de mettre en exergue les enjeux considérés comme prioritaires.

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité, la vision a été complétée par trois interviews

réalisées auprès de fournisseurs pertinents pour creuser certains IROs dans les catégories achats identifiées comme impactantes/ à risque :

- 1 fournisseur de mobilier
- 1 fournisseur de papier
- 1 fournisseur papeterie et classement

Une liste de **clients stratégiques** a également été consulté. L'analyse s'est d'abord fondée sur un questionnaire réalisé par FOS auprès de 164 clients en 2023 (avant l'exercice de double matérialité) permettant de mettre en exergue les enjeux considérés comme prioritaires.

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité, la vision a été complétée par un second questionnaire, plus précis et ciblé, construit à partir des enseignements des premières phases et des IROs potentiels. Ce questionnaire détaillé a été renseigné par des clients stratégiques :

- Centrales d'achats,
- Clients bancaires,
- Groupements mutualistes
- Groupements du secteur médico-social

Les investisseurs / banques n'ont pas été spécifiquement consultés puisque FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS n'a pas d'endettement externe, un seul actionnaire principal à plus de 95% de détention et un flottant qui représente moins de 5% de l'actionnariat.

Les législateurs / administrations ont également été écartés car FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS n'appartient pas à un secteur fortement réglementé (du point de vue de l'impact social ou environnemental, contrairement à des industries par exemple). Les points de vue des autorités sont traités via la cartographie des parties prenantes selon l'approche ISO 9001. Les acteurs sont éclatés et leur point de vue est approchable par les équipes de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

Enfin, **les ONG** n'ont pas été consultées car le groupe ne fait pas partie des secteurs régulièrement visés par des enquêtes des ONG, et il n'a pas été identifié d'acteurs actifs ou experts dans le secteur d'activités.

Parties prenantes internes :

L'analyse de matérialité s'est d'abord fondée sur un questionnaire réalisé par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS auprès de 165 collaborateurs en 2023 (avant l'exercice de double matérialité) permettant de mettre en exergue les enjeux considérés comme prioritaires.

La vision des collaborateurs est traduite également par les consultations des fonctions RH et QSE à plusieurs reprises (lors de la phase d'identification des IROs, puis dans la phase d'évaluation – voir ci-dessous)

Les fonctions Corporate clés ont déjà été consultées pour comprendre le contexte de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et identifier les IROs potentiellement pertinents.

4.1.5 Évaluation des risques et des opportunités

La méthodologie d'évaluation a été préétablie et adaptée au contexte de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS. Les échelles suivantes ont été établies pour l'évaluation des risques et des opportunités.

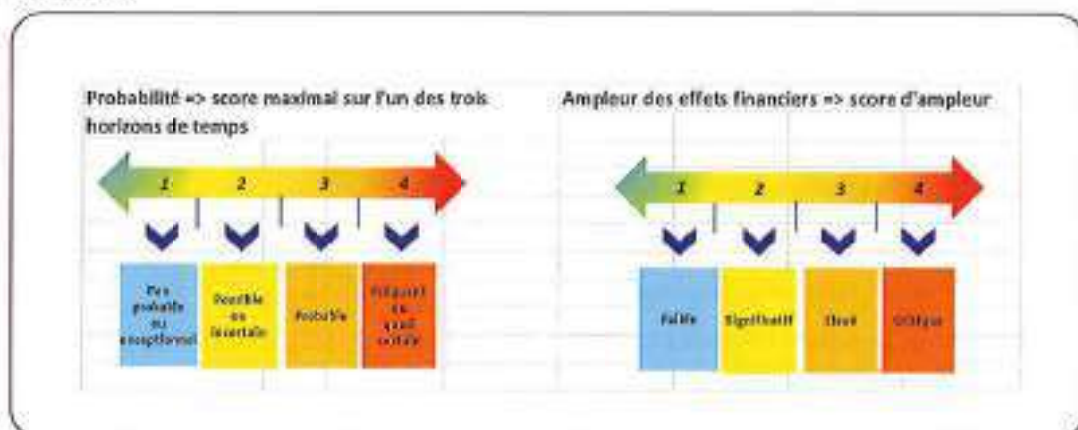
L'ampleur des effets financiers des risques et opportunités ont été déterminés :

- 1 - Faible/Limité : <100K€
- 2 - Modéré/Significatif : 100 à 250K€
- 3 - Elevé : 250 à 500K€
- 4 - Critique/Stratégique : >500K€

La probabilité d'occurrence a été fixée en vision macro :

- 1 - Peu probable ou exceptionnel
- 2 - Possible ou incertain
- 3 - Probable
- 4 - Fréquent ou presque certain

La probabilité est également basée sur une analyse qualitative prenant en compte : les antécédents connus ou les cas passés pour le groupe ou le secteur ; l'évolution prévue de la réglementation, de technologies, de ressources ; l'évolution pressentie des attentes de parties prenantes.

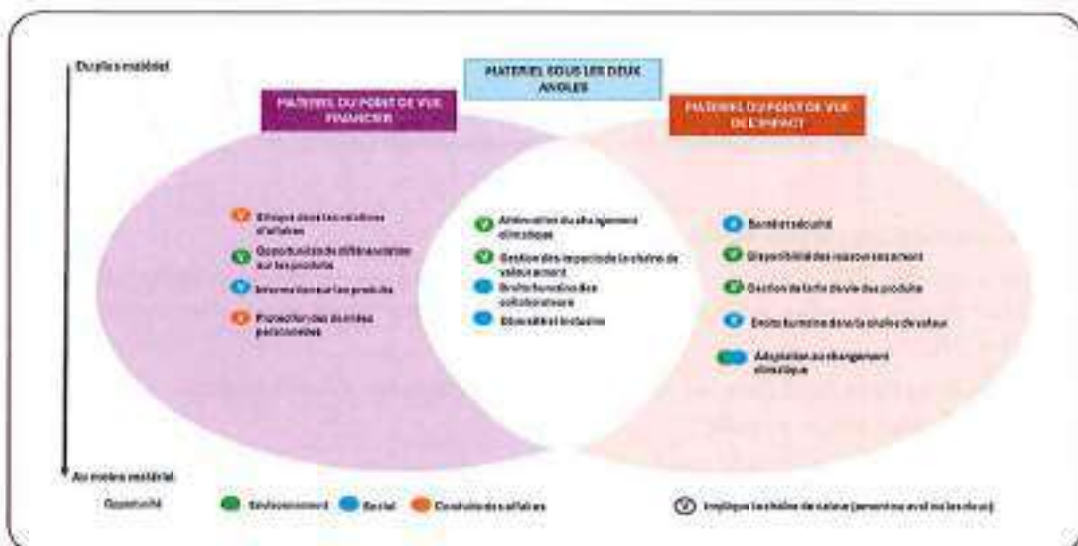


La matérialité finale des risques et opportunités a été établie par la sélection de combinaisons de scores d'ampleur des effets financiers et de scores de probabilité, pour chaque IRO. Les zones orange et rouge ont été retenues comme matérielles.

En tout, 42 IRO ont été analysés pour 24 IRO matériels, détaillés en 38 points distincts.

4.2 Matrice de double matérialité

Dans le cadre de sa responsabilité environnementale et sociétale, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a élaboré sa matrice de double matérialité. La méthodologie suivie est basée sur les exigences.



II. Environnement

1. Rappel des impacts, risques et opportunités matériels

Intitulé de l'IRO Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Description de l'IRO	Typologie	Horizon temporel
(I) Contribution au changement climatique à travers les émissions de GES liées aux opérations (Scopes 1 et 2) (E1)	Les émissions de Scope 1 et 2 englobent les émissions directes générales par les sources possédées ou contrôlées par FOS ainsi que les émissions indirectes générées par la production d'énergie pour les activités de FOS. Les émissions de GES contribuent au réchauffement climatique et ont des conséquences sur la biodiversité et les écosystèmes. Le scope 1 représente 3% du bilan carbone de FOS, le scope 2 représente 0,2%	Financier, légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(I) Contributions au changement climatique à travers les émissions de GES liées à la chaîne de valeur - Scope 3 (E1)	Les émissions de Scope 3 englobent les émissions indirectes : - Amont : production des produits et services achetées y compris transports de marchandises (58% des émissions de FOS) ; - Aval produits : transport aval par des moyens non contrôlés par FOS, utilisation des produits vendus et fin de vie ; - Déplacements professionnels par des moyens non contrôlés par FOS ; - Autres : immobilisations, déchets ; Le scope 3 représente 94% des émissions de FOS, les achats en étant la principale source.	Financier, légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(I) Dégradation des conditions de travail et de sécurité des employés de FOS et des travailleurs de la chaîne logistique amont liée aux effets du changement climatique (E1)	Le changement climatique peut affecter les conditions de travail des salariés de FOS en intensifiant les aléas aigus tels que les vagues de chaleur, les tempêtes et les inondations (en Belgique, Luxembourg, France). Ces phénomènes augmentent les impacts sur la santé et la sécurité des travailleurs (coups de chaleur, accidents liés aux infrastructures endommagées et interruptions d'activité). Cela peut générer également des défis logistiques et organisationnels, aggravant la pénibilité de certains métiers.	Financier, légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Perte de clients et de revenus en cas d'engagement climatique perçu comme insuffisant par les clients (E1)	Un engagement climatique insuffisant (tant en termes de décarbonation que de reporting auprès des clients) exposerait à un détournement des clients vers des acteurs jugés plus responsables et matures. Ces difficultés peuvent émerger d'un plan climat éloigné des pratiques de place ou encore d'une incapacité pour FOS à décarboner ses postes d'émission clés tels que le transport et ses produits (dont l'impact est particulièrement regardé par les clients).	Financier, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Déstabilisation de la chaîne d'approvisionnement affectée par la hausse de l'intensité et la fréquence des aléas climatiques (E1)	Les aléas climatiques chroniques et aigus peuvent déstabiliser la chaîne d'approvisionnement complexe et très diversifiée de FOS. Les inondations ou tempêtes peuvent endommager un site de production ou d'entreposage, entraînant des arrêts d'activité. La déstabilisation des flux logistiques, due à des routes impraticables notamment, augmente les coûts de transport et perturbe les délais de livraison. La continuité des opérations de FOS et la satisfaction des clients est à questionner sur le long terme au regard des scénarios d'émissions.	Financier	Moyen terme, long terme

Intitulé de l'IRO Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Description de l'IRO	Typologie	Horizon temporel
(R) Hausse des coûts assurantiels liés au changement climatique et dépenses d'adaptation des sites aux risques physiques (E1)	Les entreprises exposées et vulnérables aux aléas climatiques, tels que les inondations, les tempêtes ou les sécheresses, risquent de voir leurs coûts assurantiels augmenter de manière significative. En cas de risque élevé, les aménagements nécessaires - pouvant conduire jusqu'à un déménagement de site - engendrent eux aussi des dépenses. Cette hausse des coûts peut affecter la rentabilité à long terme.	Financier	Moyen terme, long terme
(R) Perte de revenus due à une hausse des coûts liés à une dépendance énergétique de l'entreprise ou des fournisseurs et à la hausse du prix du carbone (E1)	La dépendance énergétique et la hausse du prix du carbone exposent FOS à une déstabilisation de l'activité logistique et une hausse des coûts d'approvisionnement. - Les aléas climatiques ou une forte demande sur le marché d'énergie peut conduire à des coupures ou des restrictions, déstabilisant la chaîne de production ; - L'augmentation des prix (pour des raisons géopolitiques ou climatiques) peut alourdir significativement les coûts d'énergie, qu'ils soient directs pour FOS ou indirect dans le coût des achats. - Hausse des taxes / quotas : de manière générale, la taxe carbone sur le transport, l'élargissement du SEQE et l'augmentation du prix de la tonne carbone équivalent pourront peser à long terme.	Financier	Moyen terme, long terme
(I) Atteintes à l'environnement et aux personnes liées à la pollution de l'air du transport routier et maritime de marchandises (E2)	La pollution de l'air due au transport routier a des impacts sur l'environnement et les personnes. En complément des gaz à effet de serre, le transport émet des particules fines ou encore du dioxyde de soufre, dégradant la qualité de l'air. Pour les personnes, cela entraîne des problèmes de santé tels que des maladies respiratoires et cardiovasculaires, touchant particulièrement les populations vulnérables vivant près des axes de transport ou à proximité des ports industriels. Par ailleurs, les rejets d'hydrocarbures et de produits chimiques dans les eaux marines des cargos perturbent les écosystèmes aquatiques et peuvent affecter les moyens de subsistance des communautés côtières dépendant de la pêche et du tourisme. La présence de microplastiques dans les produits vendus par FOS peut avoir des impacts sur l'environnement et les personnes. Ces particules, issues de matériaux plastiques utilisés dans les produits tels que les stylos, classeurs, peuvent être dispersées dans les sols et les cours d'eau, soit lors du processus de fabrication amont, soit en lien avec un déficit de traitement en fin de vie. Cette pollution peut toucher les écosystèmes terrestres et aquatiques. De plus, l'exposition humaine aux microplastiques, notamment par ingestion ou inhalation, peut entraîner des risques pour la santé, incluant des troubles hormonaux et des maladies chroniques.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme

Intitulé de l'IRO Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Description de l'IRO	Typologie	Horizon temporel
(I) Pression sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau exercée par les fournisseurs (E3)	La consommation d'eau par les fournisseurs (rang 1 et supérieurs) dans des zones exposées au stress hydrique, qu'elle soit utilisée pour le refroidissement ou comme intrant dans les processus de fabrication, peut exacerber la tension sur la ressource dans ces régions. Ainsi peuvent être affectés l'approvisionnement pour les populations locales ou des activités essentielles, ou encore les écosystèmes aquatiques.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(I) Erosion de la biodiversité due aux impacts de la fabrication des produits distribués (papier, hygiène-entretien, alimentation, mobilier, textile) (E4)	L'activité des industries comme le papier, bois, hygiène et alimentation peut avoir des impacts négatifs sur la biodiversité, notamment par les changements d'usage des sols et la déforestation liée à l'extraction de matières premières. La pollution des sols et des eaux par les effluents industriels et les microplastiques perturbe les écosystèmes aquatiques et terrestres. De plus, les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'eau exacerbent les pressions environnementales.	Financier, légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Coûts et perte de revenus dans le cas d'un manquement au Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) (E4)	La non-conformité au Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) peut entraîner une perte de marchés voire une confiscation des revenus liés aux produits concernés et une amende allant jusqu'à 4% du chiffre d'affaires.	Financier, légal, réputationnel	Moyen terme, long terme
(I) Intégration de matières premières vierges dans la fabrication des produits et packaging, participant à l'épuisement des ressources (E5)	L'utilisation de matières premières vierges pour la fabrication des produits et packagings contribue à l'épuisement des ressources naturelles ou la tension sur les stocks mondiaux, pouvant menacer leur disponibilité pour les communautés locales et générations futures. Cette pratique peut aggraver les déséquilibres environnementaux, tels que la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité. La dépendance d'une entreprise à certaines matières premières la rend vulnérable à des hausses de prix et des ruptures d'approvisionnement causées par la raréfaction des ressources, des aléas climatiques et/ou des tensions géopolitiques. L'exemple de la pénurie de papier en Europe illustre ces potentielles difficultés. Ces facteurs peuvent augmenter les coûts de production chez les fournisseurs, entraîner des coûts de recherche de nouveaux fournisseurs voire une incapacité à répondre à la demande des clients dans un délai raisonnable. Cette situation peut nuire à la réputation de l'entreprise, entraîner une perte de parts de marché et affecter ses résultats financiers.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(O) Gain d'image et de marchés grâce à une offre de produits verts labellisés pour leur impact limité sur les ressources, les écosystèmes et la santé (E5)	Proposer des produits verts pour leur impact limité sur les écosystèmes et la santé offre des opportunités financière à FOS en renforçant son attractivité et son alignement aux valeurs et attentes des clients, de plus en plus sensibles à ces critères. Cela peut permettre d'accéder à de nouveaux marchés tout en améliorant l'image de marque grâce à des engagements tels que la gestion durable des forêts ou l'utilisation de matières premières renouvelables. Cette démarche consolide la fidélité des clients et crée une différenciation stratégique.	Financier, réputationnel	Moyen terme, long terme

Intitulé de l'IRO Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Description de l'IRO	Typologie	Horizon temporel
	Produits verts : éco-labels et critères environnementaux de la Loi AGECL. Labels de type : FSC/PEFC, Ecolabel UE, Blue Angel, NF Environnement... Certifications : ISO14001	Financier, réputationnel	Moyen terme, long terme
(O) Gain d'image et de marchés grâce à une offre répondant aux attentes de durée de vie des produits, d'origine des matières et de packaging sobre (E5)	Une réponse forte et adéquate aux demandes croissantes des clients pour des produits plus durables, sourcés avec des matières recyclées, et évitant le sur-emballages, pourrait générer des gains de part de marché et d'image de marque.	Financier, réputationnel	Long terme

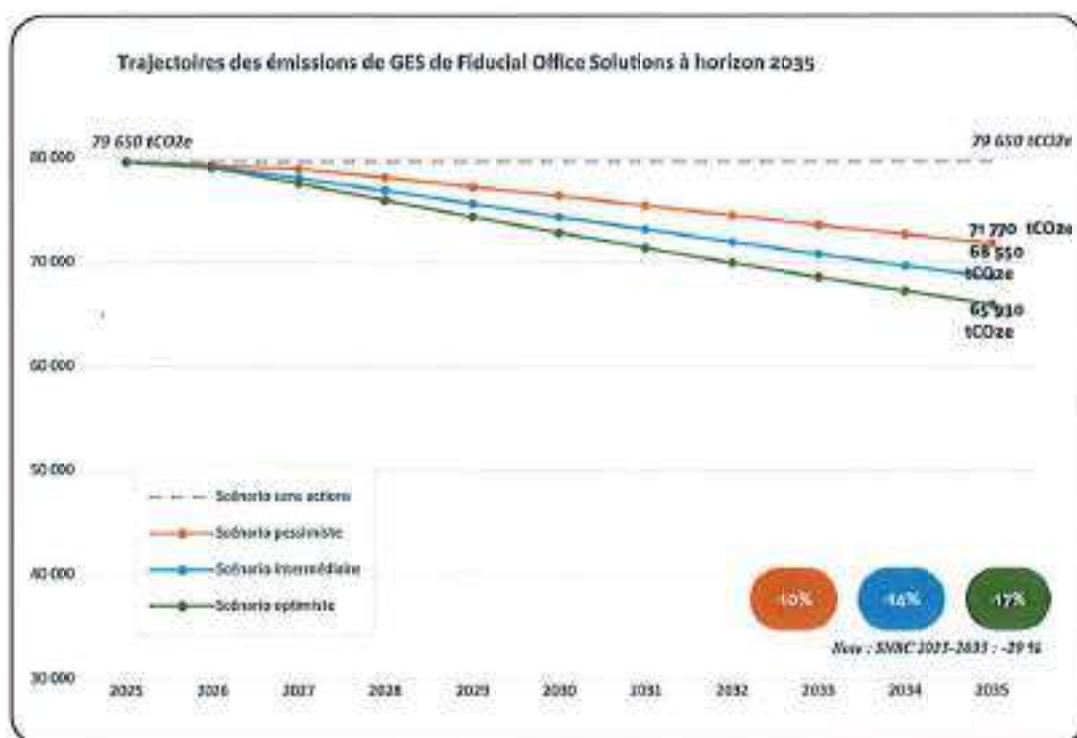
2. Changement climatique (E1)

2.1. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1 – 1)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS inscrit sa démarche de durabilité dans l'ambition européenne de neutralité carbone et reconnaît que ses activités, principalement logistiques, commerciales et tertiaires, contribuent à des émissions réparties entre l'énergie nécessaire au fonctionnement de ses sites, le transport des marchandises et la fabrication des produits vendus. Pour répondre à ces enjeux, l'entreprise déploie un plan de transition structuré, axé sur la réduction progressive mais durable de ses émissions directes et indirectes, tout en renforçant sa capacité d'adaptation aux effets du changement climatique.

L'amélioration de l'impact des achats et de la production des biens commercialisés, en privilégiant des gammes plus responsables et en intégrant des critères environnementaux renforcés dans la politique d'achat constitue un premier pilier de cette transition. La modernisation des bâtiments et des installations de chauffage et de la climatisation, ainsi que le développement d'un recours accru à l'électricité d'origine renouvelable est un autre point stratégique. La logistique représente également un levier essentiel : l'entreprise renforce la sobriété de son modèle par l'optimisation des tournées, la mutualisation des commandes et la collaboration avec des transporteurs engagés dans la réduction de leurs émissions. Aujourd'hui, près de 34 % des flux au départ des entrepôts reposent déjà sur des solutions dites "flux verts", avec un objectif de 70% pour 2026 traduisant une transformation rapide et concrète du modèle de distribution.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'est fixée des objectifs à horizon 2035.



2.2. Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation (E1-2)

Les engagements environnementaux de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS définissent les orientations qui guident l'ensemble de ses actions : réduire les émissions de gaz à effet de serre à la source, améliorer la performance énergétique des bâtiments, renforcer la sobriété du transport de marchandises, développer des gammes de produits responsables, intégrer des critères climatiques dans les achats et sensibiliser les équipes aux éco-gestes et à la sobriété.

Au-delà de ces engagements, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS agit avec responsabilité sur sa chaîne de valeur et s'engage à gérer les impacts potentiellement négatifs de ses activités, en déployant tous les efforts possibles pour les atténuer et les minimiser, tout en exerçant une influence positive sur ses parties prenantes.

Cela comprend également l'adaptation des activités aux effets du changement climatique. L'entreprise veille à améliorer la résilience de ses bâtiments, notamment face aux épisodes de chaleur ou de fortes précipitations, et à sécuriser sa chaîne logistique afin de préserver la continuité d'activité. Les enjeux climat sont progressivement intégrés dans la gouvernance, l'investissement et le développement de l'offre, grâce à un pilotage régulier assuré par la Direction Générale et le Comité RSE.

2.3. Actions, ressources et cibles liées à l'atténuation du changement climatique (E1 - 3 & 4)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a défini un plan de transition structuré visant à réduire progressivement son empreinte carbone sur l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur. Ce plan s'appuie sur l'analyse de ses principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre et se traduit par un ensemble d'actions opérationnelles, déployées de manière progressive et cohérente, couvrant les achats, les déplacements, l'énergie, les déchets et le fret.

S'agissant des achats, qui constituent un poste majeur des émissions indirectes de l'entreprise, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS engage une transformation progressive de sa politique de sourcing. L'entreprise travaille en concertation avec ses fournisseurs principaux afin de

les inciter à décarboner leur chaîne de valeur et à structurer leur propre démarche bas carbone. Elle sollicite également les données d'empreinte carbone des produits les plus significatifs de son catalogue afin de pouvoir comparer les performances environnementales des offres et orienter ses choix à moyen terme. Cette démarche s'accompagne du développement de gammes de produits moins carbonées et, lorsque cela est pertinent, de la sortie progressive des références les plus émettrices. Par ailleurs, des critères « carbone » sont intégrés de manière croissante dans les cahiers des charges et les appels d'offres, afin de faire de la performance climatique un levier structurant de la relation fournisseurs. La réduction de l'empreinte carbone passe également par l'allongement de la durée de vie des équipements, notamment informatiques, l'optimisation des protocoles d'achats et la sensibilisation des acheteurs, prescripteurs et utilisateurs à la sobriété.

Le plan d'action intègre également un volet important consacré aux déplacements, tant domicile-travail que professionnels. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS agit pour réduire le nombre de kilomètres parcourus en favorisant des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture. Des dispositifs de covoiturage sont progressivement déployés et l'accessibilité des sites pour les mobilités douces est améliorée, notamment par l'installation de stationnements vélos. L'entreprise facilite également l'usage des véhicules électriques, à travers le déploiement de bornes de recharge et l'électrification progressive de son parc de véhicules. Pour les déplacements professionnels, l'optimisation des trajets, le développement du covoiturage et le recours accru aux visioconférences permettent de limiter les déplacements évitables. Ces actions sont complétées par des actions de communication et de sensibilisation destinées à faire évoluer durablement les pratiques de mobilité.

La réduction des consommations énergétiques constitue un autre axe structurant du plan de transition. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a engagé un travail de connaissance fine de ses consommations par bâtiment et par usage afin de prioriser les actions les plus efficaces. Sur cette base, des programmes de rénovation thermique sont déployés, incluant notamment l'amélioration de l'isolation, le remplacement des menuiseries, l'optimisation des systèmes de ventilation et de chauffage, ainsi que la modernisation des équipements. L'entreprise étudie et met en œuvre, lorsque cela est pertinent, des installations de production d'énergie renouvelable, notamment photovoltaïque sur les toitures ou les parkings. Les infrastructures électriques sont également anticipées afin d'accompagner les nouveaux usages, en particulier le développement de la mobilité électrique.

Le plan d'action intègre par ailleurs des actions visant à réduire les déchets et les émissions associées. La politique d'achats et d'emballages est progressivement revue afin de limiter les volumes de déchets générés. Les équipes sont formées aux enjeux de réduction et de tri des déchets, et un dialogue est engagé avec les fournisseurs pour optimiser les emballages, favoriser les solutions réutilisables et augmenter la part de matières recyclées. Ces actions contribuent à la fois à la réduction des émissions indirectes et à l'amélioration de la performance environnementale globale des flux.

Enfin, un volet spécifique est consacré au fret et à la distribution des marchandises, qui représentent un poste significatif d'émissions. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS travaille à une meilleure compréhension des flux de livraison, en analysant les distances parcourues, les fréquences de livraison et les profils clients, afin d'optimiser l'organisation du transport. L'entreprise favorise l'électrification progressive ainsi que l'utilisation de biocarburant pour le fret routier, que ce soit via sa flotte propre ou par l'intégration de critères environnementaux dans la sélection et l'évaluation de ses prestataires de transport. Ces actions s'inscrivent dans une logique globale d'optimisation logistique et de réduction de l'intensité carbone du fret.

Ce plan d'action est déployé de manière progressive et fait l'objet d'un suivi régulier, à travers des indicateurs permettant d'évaluer l'avancement des actions et leur contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'inscrit dans une trajectoire de long terme, alignée avec les objectifs climatiques européens, et constitue un levier stratégique majeur pour renforcer la performance environnementale, opérationnelle et économique de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

Poste	Sous-poste	Intitulé de l'action	Objectif de l'action
Achats	Achats marchands	Se concerter avec les fournisseurs principaux pour les pousser à décarboner leur chaîne de valeur (cf. politique d'achats)	Réduire l'intensité carbone des produits
		Demander l'empreinte carbone des principaux produits du catalogue	Inciter les fournisseurs à s'intéresser au sujet et les comparer à terme
		Développer l'offre de produits vers des produits moins carbonés et abandonner les plus émetteurs	Décarboner l'offre de produits
	Autres achats et immobilisations	Demander l'empreinte carbone des produits et prestations	Inciter les fournisseurs à s'intéresser au sujet et les comparer à terme
		Instaurer des critères carbone dans les cahiers des charges et augmenter les seuils au fur et à mesure	Forcer les fournisseurs à s'intéresser au sujet
		Evaluer et solliciter les fournisseurs principaux à propos de leur démarche bas carbone	Intégrer leur trajectoire à celle de FOS
		Allonger la durée de vie du matériel informatique et des équipements (améliorer la maintenance par exemple)	Diminuer l'empreinte carbone du matériel
		Sensibiliser à la sobriété les acheteurs mais aussi les prescripteurs et utilisateurs	Réduire les besoins d'achats
		Optimiser les protocoles d'achats : suivis, capacités de stockage	Réduire le gaspillage et les pertes
Déplacements	Déplacements domicile-travail	Mettre en place des bornes de recharges pour voitures électriques et faciliter les modalités de paiement	Faciliter l'usage de la voiture électrique
		Améliorer l'ergonomie des parking vélo et installer des bornes de recharge	Faciliter l'usage du vélo
		Mettre en place un service de covoiturage	Réduire le nombre de km-voiture
		Améliorer l'accessibilité des sites pour les mobilités douces et actives et sensibiliser à ces pratiques	Faciliter l'usage du vélo Réduire le nombre de km-voiture
	Déplacements professionnels	Electrification du parc de véhicules	Réduire les émissions
		Optimiser les déplacements, Développer le covoiturage	Réduire les déplacements
		Favoriser les visioconférences	Réduire les déplacements
		Communiquer et sensibiliser aux enjeux carbone des déplacements	
Energie		Avoir une vision détaillée des sources de consommation (chauffage par bâtiments, process, etc.) et prioriser les actions en fonction	Réduire la consommation des chauffages et des équipements
		Rénovation thermique des bâtiments (remplacement des menuiseries, isolation, double vitrage, ventilation performante, ...)	Réduire la consommation des chauffages
		Installation de panneaux photovoltaïques (toiture, parking)	Réduire les émissions liées à l'électricité
		Anticipation des travaux d'infrastructures électriques pour les futurs usages (bornes voitures, etc.)	Réduire les émissions de l'énergie et des déplacements
Déchets		Réduire les déchets (politique d'achats / emballages)	Diminuer les quantités de déchets
		Former le personnel	Diminuer les quantités de déchets et améliorer le tri
		Concertation avec les fournisseurs pour optimiser les emballages et opter pour des emballages revalorisables et issus de matières recyclées	Inciter les fournisseurs à s'intéresser au sujet et les comparer à terme
Fret		Optimiser les livraisons / Construire le profil des distances par client et par fréquence de livraisons	Mieux comprendre les enjeux du fret
		Electrifier le fret routier (flotte propre et incitations fournisseurs et prestataires : critères AO / CDC...)	Réduire les émissions du fret

2.4. Consommation d'énergie et mix énergétique (E1 – 5)

Conformément aux exigences ESRS, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS publie l'ensemble de ses consommations énergétiques, en distinguant l'électricité, le gaz et l'ensemble des carburants utilisés pour ses activités. La consommation d'énergie est analysée par type de site et par usage, ce qui permet d'identifier les leviers les plus efficaces pour réduire l'empreinte énergétique globale.

Les consommations énergétiques de l'ensemble du Groupe, indiquées dans le tableau ci-dessous, proviennent :

- de mesures réelles issues des compteurs directement intégrés sur les sites ou des factures des fournisseurs d'énergie
- d'estimations lorsque la donnée était indisponible.

Consommation d'énergie et mix énergétique	01/10/2024 au 30/09/2025
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en KWh)	0
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en KWh)	7 255 033
Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en KWh)	1 464 008
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en KWh)	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en KWh)	83 877
Consommation totale d'énergie fossile (en KWh)	8 802 918
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	82 %
Consommation provenant de sources nucléaires (en KWh)	1 397 260
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	13 %
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en KWh)	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en KWh)	587 039,4
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en KWh)	0
Consommation totale d'énergie renouvelable (en KWh)	587 039,4
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	5 %

2.5. Emissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1 – 6)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a réalisé pour la première fois son bilan carbone sur le périmètre France, et sur la société FIDUCIAL BUREAUTIQUE sur l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre issues de ce périmètre et générées par l'activité de

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS sur les scopes 1 et 2 sont évaluées à 2 713 tonnes de CO₂e, celles sur le scope 3 sont évaluées à 80 495 de tonnes CO₂e sur l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Cette année, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a mesuré ses émissions de GES pour les scopes 1, 2 & 3 couvrant la France, la Belgique et le Luxembourg ainsi que l'ensemble de ses filiales sur l'exercice fiscal du 01/10/2024 au 30/09/2025 en suivant la méthodologie du GHG Protocol. Il s'agit du même périmètre que celui du rapport de durabilité.

Le bilan a pris en compte l'ensemble des flux d'activité, depuis l'approvisionnement en matières premières en passant par la livraison des produits aux utilisateurs finaux par les plateformes de livraisons et internationaux, jusqu'à leur fin de vie.

Poste d'émission	01/10/2024 au 30/09/2025
Émissions brutes de GES du scope 1 (teqCO ₂)	2 061
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	0 %
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (teqCO ₂)	94
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (teqCO ₂)	Non calculé
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO ₂)	76 445
1. Biens et services achetés	43 708
2. Biens d'investissements	-
3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 & 2)	552
4. Transport et distribution en amont	5 990
5. Déchets produits lors de l'exploitation	338
6. Voyages d'affaires	83
7. Déplacements domicile-travail des salariés	1 514
8. Actifs loués en amont	-
9. Acheminement en aval	-
10. Transformation des produits vendus	-
11. Utilisation des produits vendus	1 845
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	22 414
13. Actifs loués en aval	-
14. Franchises	-
15. Investissements	-
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (teqCO ₂)	78 600
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (teqCO ₂)	Non calculé

3. Pollution (E2)

3.1. Politiques en matière de pollution, actions, ressources et cibles (E2 – 1, 2 & 3)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a développé une démarche structurée visant à prévenir tout risque de pollution lié à ses activités. Cette politique repose sur trois piliers : la conformité réglementaire, la prévention des impacts environnementaux et l'amélioration continue.

L'entreprise veille strictement au respect des exigences applicables, notamment REACH et les réglementations relatives aux produits dangereux. De plus, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS sensibilise ses équipes aux bonnes pratiques de manipulation et de stockage de ces produits, en particulier au sein du centre logistique.

■ Déchets

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS intègre également la réduction de la pollution issue des déchets. L'entreprise privilégie des solutions d'emballage responsables, favorise l'envoi de colis sans suremballage (atteignant 76,93 % en 2024) et met en place un suivi précis des déchets générés sur son centre de préparation. Les autres sites, partagés avec d'autres entités, génèrent des volumes faibles typiques du tertiaire (déchets de bureau), évalués sur la base de moyennes nationales.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'engage à encourager des comportements vertueux tout au long de la chaîne de valeur, notamment via le dialogue fournisseur, l'intégration de produits moins polluants dans l'offre et l'optimisation des transports.

La pollution de l'air due au transport routier et maritime constitue un enjeu matériel pour FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, dont l'activité repose en grande partie sur l'acheminement de marchandises depuis les fournisseurs jusqu'au centre logistique, puis vers les clients. Même si l'entreprise ne réalise pas elle-même de transport, ses flux sortants et entrants participent indirectement aux émissions de particules fines, d'oxydes d'azote et de dioxyde de soufre, altérant la qualité de l'air. Pour les populations, cette pollution se traduit par une augmentation des maladies respiratoires et cardiovasculaires, touchant plus fortement les personnes vivant à proximité des axes routiers denses ou des zones logistiques.

■ Transports

La pollution de l'air due au transport routier et maritime constitue un enjeu matériel pour FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, dont l'activité repose en grande partie sur l'acheminement de marchandises depuis les fournisseurs jusqu'au centre logistique, puis vers les clients. Même si l'entreprise ne réalise pas elle-même de transport, ses flux sortants et entrants participent indirectement aux émissions de particules fines, d'oxydes d'azote et de dioxyde de soufre, altérant la qualité de l'air. Pour les populations, cette pollution se traduit par une augmentation des maladies respiratoires et cardiovasculaires, touchant plus fortement les personnes vivant à proximité des axes routiers denses ou des zones logistiques.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS atténue toutefois cet impact grâce à une politique active d'optimisation des transports : actuellement, 34 % des flux entre le centre logistique de préparation et les plateformes sont aujourd'hui considérés comme "verts", reposant sur l'utilisation de biocarburants. Cette amélioration logistique contribue à réduire les atteintes potentielles à l'environnement et à la santé humaine. Un objectif de 70% de flux verts est visé pour 2026.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'engage également à travers sa propre flotte de véhicules. Sur l'année N-1, 155 945€ avaient été alloués à l'acquisition de véhicules hybrides. Cette année, ce montant s'élevait à 224 394€. En 2026, l'achat de véhicules 100% électriques est déjà validé.

La mise en place de livraison en vélo cargo et par voie fluviale sur les derniers kilomètres a également été mise en place dans plusieurs villes et s'élargit chaque année. Actuellement, Strasbourg, Nantes, Lyon, Bordeaux, Montpellier, Lille et Rennes. L'objectif à moyen terme est de permettre la livraison en vélo cargo dans 19 centres villes afin d'éviter les rejets sur les derniers kilomètres.

Sur le plan maritime, l'entreprise dépend de chaînes d'approvisionnement internationales pour

une partie de ses produits vendus. Les rejets potentiels d'hydrocarbures, de résidus de combustion ou de produits chimiques lors du transport maritime peuvent perturber les écosystèmes aquatiques et affecter durablement la biodiversité. Même si FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ne maîtrise pas directement ces opérations, la sélection de fournisseurs conformes, la vérification documentaire et le dialogue annuel avec eux permettent de limiter les risques liés à la pollution marine.

Ainsi, les enjeux matériels liés au transport sont présents tout au long de la chaîne de valeur : ils influencent les coûts, l'image de marque et les risques réglementaires, mais offrent également des opportunités d'amélioration, notamment par la transition vers des solutions logistiques plus durables.

■ Micro plastiques

La dispersion de microplastiques représente un enjeu matériel pour FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, notamment en raison de la nature de certains produits commercialisés, tels que les stylos, classeurs, fournitures de bureau ou consommables d'impression. Les microplastiques peuvent provenir soit des matériaux utilisés dans les processus de fabrication de ces produits, soit de leur dégradation en fin de vie lorsqu'ils ne sont pas collectés ou recyclés correctement.

Ces particules peuvent se disperser dans les sols et les cours d'eau, contribuant à la contamination des milieux naturels. Elles affectent ainsi les écosystèmes terrestres et aquatiques en perturbant la chaîne alimentaire, la reproduction ou la croissance de certaines espèces. L'enjeu est d'autant plus important que certains produits, comme les cartouches d'encre ou les plastiques techniques, contiennent des résidus fins particulièrement persistants dans l'environnement.

L'exposition humaine aux microplastiques constitue également un risque croissant. Leur ingestion ou inhalation, notamment dans les environnements urbains ou sur les lieux de travail, peut avoir des effets sur la santé, incluant troubles hormonaux, inflammations chroniques ou risques encore partiellement inconnus en raison du manque de recul scientifique.

Afin de limiter ces impacts, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS renforce ses exigences en matière de conformité produits et la collaboration avec des fournisseurs engagés dans la réduction de substances préoccupantes. L'entreprise améliore aussi la gestion de la fin de vie des produits en incitant au tri, à la collecte des consommables et au recours à des filières spécialisées.

4. Eau et ressources marines (E3)

4.1. Politique en matière de ressources hydriques et marines (E3 – 1)

Du fait de ses activités, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS n'a pas une consommation d'eau importante, aucun des sites ne se trouve dans des zones de stress hydrique élevé. En effet, qu'il s'agisse des agences ou du siège, la consommation d'eau de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS se limite à un usage standard estimé à environ 40 litres d'eau par jour et par salarié du secteur tertiaire. La consommation des sites logistiques est différente et varie légèrement puisque la ressource eau est utilisée de manière ponctuelle dans le cadre du nettoyage des entrepôts et une certaine quantité est également stockée au niveau des installations de sprinkler, qui sont des installations fixe d'extinction automatique à eau se déclenchant en cas de chaleur excessive pour protéger des incendies.

À ce jour, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS n'a pas formalisé de politique dédiée à la gestion durable de l'eau. L'entreprise n'est pas un utilisateur industriel d'eau et sa consommation directe se limite aux usages sanitaires et de nettoyage sur ses sites administratifs et logistiques.

Cependant, lors de l'analyse de matérialité, un impact matériel significatif lié à la chaîne d'approvisionnement a été révélé : la pression potentielle sur les ressources en eau exercée par certains fournisseurs situés dans des zones exposées au stress hydrique.

Ainsi, même sans politique formelle, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'engage à :

- intégrer la performance environnementale des fournisseurs dans son dialogue achats,

- mieux comprendre l'empreinte eau de ses fournisseurs clés,
- renforcer la surveillance dans les zones à risque hydrique.

Néanmoins, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a intégré dans 2 chartes ses préoccupations environnementales :

La charte éthique de FIDUCIAL Groupe, couvrant également FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS mentionne que : « FIDUCIAL s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'en matière de protection de l'environnement sur le lieu de travail et dans le cadre de l'ensemble des activités exercées. »

La charte éthique fournisseurs de FIDUCIAL Groupe, couvrant également FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS mentionne également que « Au-delà du respect des lois et réglementations environnementales, le Fournisseur gère les risques environnementaux et limite l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement, notamment par la prévention de la pollution et l'utilisation efficace des ressources. Dans un souci d'amélioration continue de la protection de l'environnement, le Fournisseur tient compte des normes internationales et des méthodologies pertinentes associées ». Cela implique de mettre en place les mesures nécessaires afin de ne pas causer de pollution sur la ressource eau.

Un renforcement de ces notions en y incluant la préoccupation sur la ressource eau et pollution pourront être ajouté à ces chartes afin de matérialiser la préoccupation de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS dans les prochains cycles de conformité CSRD.

4.2. Actions, ressources et cibles relatives aux ressources hydrique et marines (E3 – 2 & 3)

Sur ses propres sites, les usages étant faibles et essentiellement sanitaires, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS applique des mesures de sobriété simples :

- entretien régulier des équipements pour éviter les fuites,
- sensibilisation des collaborateurs,
- optimisation des installations lorsqu'elles sont rénovées (Mousseurs d'eau)

Le site le plus consommateur d'eau de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est le centre de préparation logistique d'Heyrieux. Sur ce site, la consommation d'eau est suivie et contrôlée afin de vérifier l'absence de fuites. Le suivi de cette donnée se fait sur une année calendaire et ne suit pas les exercices fiscaux, cependant, la donnée est bien suivie sur une année pleine.

Année	01/10/2024 au 30/09/2025
2024	2 528 m ³
2025	2 358 m ³

5. Utilisation des ressources et économie circulaire (E5)

5.1. Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5 – 1)

L'analyse de matérialité a mis en évidence plusieurs enjeux matériels significatifs liés à la nature des produits distribués, à leur composition ainsi qu'à la dépendance de l'entreprise à certains flux de matières.

À ce jour, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ne dispose pas d'une politique formalisée dédiée à l'utilisation durable des ressources et à l'économie circulaire. Néanmoins, la charte éthique fournisseurs de FIDUCIAL, couvrant également FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS mentionne également que « Au-delà du respect des lois et réglementations environnementales, le Fournisseur gère les risques environnementaux et limite l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement, notamment par la prévention de la pollution et l'utilisation efficace des ressources. »

De plus, la « politique et engagement de la direction en matière environnementale » décrit

également les engagements de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS en matière d'utilisation des ressources, de l'offre de produits verts mais également de dématérialisation.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a mis en place des pratiques structurantes, notamment au sein de la Direction Achats & Logistique, visant à :

- intégrer progressivement des critères environnementaux dans la sélection fournisseurs,
- favoriser l'offre de produits verts, éco-labellisés ou issus de matières recyclées,
- sensibiliser les fournisseurs à la nécessité d'améliorer la circularité des packagings,
- réduire la part de matières premières vierges utilisées par la chaîne d'approvisionnement,
- optimiser les emballages et limiter le sur-emballage dans la logistique.

5.2 Actions, ressources et cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5 – 2 & 3)

■ Energie et carburant

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a mis en place plusieurs actions concrètes visant à optimiser l'utilisation des ressources naturelles, à encourager une consommation responsable au sein de sa chaîne de valeur.

D'abord, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est couverte par un contrat cadre incluant l'achat de 25 % d'énergie renouvelable, contribuant à limiter son utilisation de ressources non renouvelables dans le cadre de la consommation énergétique de ses bâtiments. Un nouveau contrat cadre a déjà été signé pour 2026 et comprend 30% d'énergie renouvelable.

Concernant l'utilisation des ressources liées au transport, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a engagé une transition progressive vers des solutions d'acheminement plus sobres en carbone. Les flux de distribution au départ du centre logistique de préparation (Heyrieux) jusqu'aux plateformes privilégient désormais l'utilisation de camions alimentés en biocarburants. Cette orientation permet de diminuer l'impact énergétique des transports routiers, fortement consommateurs de ressources fossiles.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'est ainsi fixé un objectif majeur : atteindre 70 % de flux verts au départ du centre logistique de préparation d'ici 2026. En 2025, 34% de ces tractions étaient alimentées en biocarburant.

Cet objectif s'inscrit directement dans la stratégie globale de sobriété énergétique et contribue à la réduction des émissions indirectes associées au transport des marchandises.

■ Produits du catalogue

Par ailleurs, l'entreprise renforce la mise en avant des produits verts au sein de son offre. Un système de qualification (classé par 1, 2 ou 3 feuilles) permet de suivre de manière précise le niveau d'éco-responsabilité des références proposées, facilitant ainsi la transparence et l'orientation des achats vers les produits les moins impactants.

Les produits verts ont été qualifiés selon cette classification :

-  : produits identifiés avec 3 feuilles sur les catalogues : ces produits possèdent au moins 1 label environnemental reconnu (NF Environnement, Ecolabel, Blue Angel, Nordic Swan, Cradle to Cradle, Agriculture Biologique, FSC, PEFC).
-  : produits identifiés avec 2 feuilles sur les catalogues : ces produits répondent à plus de 2 critères de la loi AGECL (recyclé, issu du réemploi ou de la réutilisation, recyclable, biodégradable, compostable, rechargeable, réutilisable, emploi de ressources renouvelables, réparable).
-  : produits identifiés avec 1 feuille sur les catalogues : ces produits répondent à 2 critères de la loi AGECL (recyclé, issu du réemploi ou de la réutilisation, recyclable, biodégradable, compostable, rechargeable, réutilisable, emploi de ressources renouvelables, réparable).

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'est fixé l'objectif d'atteindre 55 % de produits verts dans la gamme proposée aux clients en 2026.

Le chiffre d'affaires des produits verts représente 58% du chiffre d'affaires total de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS sur l'exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025 contre 59% sur l'exercice précédent.

Sur le catalogue 2026, **6 142 produits** sont « verts », soit 49.6% du total des 12 379 produits des catalogues imprimés (contre **5 830 produits**, soit 48.6% du total des produits des catalogues imprimés en 2025) :

- 1666 produits ont 1 feuille soit 13,5%
- 615 produits ont 2 feuilles soit 5,0%
- 3861 produits ont 3 feuilles soit 31,2%

D'autres caractéristiques de durabilité sont également suivies sur le catalogue :

Caractéristique	Catalogue 2026	Catalogue 2025	Augmentation de 2025 à 2026
1 feuille	1 666	1 422	17,16%
2 feuilles	615	513	19,88%
3 feuilles	3 861	3 517	9,78%
Produits recyclés	4263	3020	41,16%
Produits recyclables	7326	4691	56,17%
Rechargeable	482	176	173,86%
Réutilisable	964	356	170,79%
Biodégradable	437	394	10,91%
Compostable	321	246	30,49%
Issu du réemploi/réutilisation	482	278	73,38%
Total	12 379	11 214	

Les enjeux matériels identifiés autour de l'éco-conception, de la recyclabilité, de la dépendance aux matières premières et du développement d'une offre de produits verts trouvent une traduction concrète dans le suivi annuel des caractéristiques de durabilité du catalogue FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS. Le tableau présentant l'évolution des produits référencés entre 2025 et 2026 illustre directement la manière dont l'entreprise répond à ces enjeux et renforce progressivement son positionnement environnemental.

Tout d'abord, l'augmentation du nombre de produits recyclés et de produits recyclables traduit la prise en compte des enjeux liés à la réduction de l'utilisation de matières premières vierges et à la nécessité d'intégrer des critères d'éco-conception. Cette progression confirme un meilleur alignement du catalogue avec les attentes réglementaires (Loi AGEC) et démontre la volonté de limiter l'empreinte environnementale globale des produits commercialisés.

Les différents produits du catalogue contiennent entre 0 et 100% de matière recyclable. Sur l'ensemble des produits, 49,20% du total de la matière est recyclable.

Les emballages produits par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS sont 100% recyclables et recyclés et sont certifiés FSC.

De même, les catégories rechargeable, réutilisable, biodégradable, compostable ainsi que les produits issus du réemploi ou de la réutilisation montrent une montée en puissance de l'offre circulaire. Leur hausse significative entre 2025 et 2026 illustre directement les réponses apportées à l'enjeu relatif au gain d'image et à l'accès aux marchés via une offre durable. Ces catégories renforcent l'attractivité commerciale de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS auprès de clients de plus en plus sensibles à la réduction de l'impact environnemental et aux critères de fin de vie des produits.

Afin d'aider les marchés publics à répondre à leur obligation de consommation de produits recyclés ou issus du réemploi ou de la réutilisation, dans le cadre de l'article 58 de la loi AGECE, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a créé un critère « produit éligible AGECE ». Ce critère permet au client de trouver facilement ces produits mais aussi d'obtenir des statistiques d'achats. Ces statistiques lui servent de preuve d'achats ; FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS lui permet de répondre à ses obligations légales.

■ Déchets

La gestion des déchets constitue un enjeu important pour FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, notamment en raison de la nature logistique de son activité. L'entreprise met en œuvre plusieurs actions permettant de réduire la production de déchets liés aux emballages et d'améliorer la valorisation sur son principal site opérationnel.

Le centre de préparation logistique est aujourd'hui le seul site pour lequel un suivi précis des déchets est réalisé. Les déchets tracés concernent principalement :

- les cartons et palettes,
- les films plastiques issus des opérations de déconditionnement
- les déchets d'emballage liés aux arrivages fournisseurs.

Voici comment sont répartis les déchets du CLP :

Matière réalisée	Somme de Tonnes pesées	%
ARCHIVES MELEES - 2.05.00	51,24	12,96 %
DECHET RESIDUEL (APRES TRI SOURCE)	80,02	20,24 %
MVD (MATIERE VALO DECLASSEE)	2,09	0,53 %
ONDULES RECUPERES - 1.05.00	242,23	61,28 %
PE GRANDE SURFACE 80/20-PEGS 80/20	15,19	3,84 %
PE GRANDE SURFACE-PEGS	4,50	1,14 %
Total Résultat	395,27	100,00 %

Recyclé :

- Famille papier /carton : Archives mêlées + gros de magasin+ ondulés récupérés
- Famille plastique : PEGS 80/120 + PEGS
- Total du pourcentage recyclé : 79,23 %

Non valorisable :

■ Déchets résiduels + MDV (Matière Valo Déclassée)

■ Total du pourcentage non valorisable : 20,77 %

Le centre logistique de préparation a produit 395,27 tonnes de déchets sur l'exercice fiscal. Sur l'ensemble, 79,23 % des déchets sont recyclés.

La quantité de déchets produit est corrélée au volume de vente réalisé par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, ainsi, aucun objectif n'a été défini sur ce point mais un effort de minimisation constant est réalisé.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS œuvre également à la réduction de ses déchets liés à l'emballage. Il s'agit de l'un des 5 objectifs environnementaux.

En 2025, 77,14 % des colis expédiés par FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ont été envoyés sans réemballage (en raison d'un dysfonctionnement du système de WMS, la donnée 2025 est calculée sur la période de janvier 2025 à juin 2025) contre 76,93 % en 2024 sur l'année civile.

En effet, tout produit hors gabarit ou pouvant passer sur un convoyeur (selon certains critères de poids et de taille) sans réemballage sont expédiés en l'état et 4 formats de cartons différents sont disponibles. Grâce à ces différents formats de carton, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS n'utilise pas de particules de calage. Un colisage automatique est réalisé afin de transporter le moins de vide possible, en fonction des volumes de 4 formats de cartons et des volumes et poids de chaque produit. Le colisage automatique prend en compte également des critères de foisonnement et de remplissage pour que les colis soient les plus pleins possibles. En fin de préparation, une coiffe est automatiquement posée, après que la machine ait plié le carton en hauteur. Ainsi, il n'y a pas de perte de carton, pas de mouvement des produits et pas de casse.

Si un seul petit produit doit être livré, il est enlevé du plus petit carton et mis sous enveloppe.

Cette approche permet :

- de réduire significativement les volumes de carton,
- de limiter la production de déchets chez les clients,
- d'améliorer l'empreinte environnementale globale des expéditions,
- de diminuer les besoins en matières premières vierges utilisées pour le colisage.

Les autres sites de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ne disposent pas d'un suivi dédié, car ils sont partagés avec d'autres entités du groupe. Les volumes de déchets ne peuvent donc pas être isolés de manière fiable pour l'entreprise seule.

Cependant, l'activité exercée dans ces locaux est exclusivement tertiaire (bureaux, activités administratives), ce qui permet de se baser sur des ratios nationaux moyens.

Selon les données moyennes observées dans le secteur tertiaire en France, un salarié génère entre 120 et 140 kg de déchets par an, dont environ :

- 70 à 80 % de papiers/cartons,
- le reste réparti entre déchets d'emballages divers, plastiques, et déchets résiduels.

Ce ratio constitue une estimation raisonnable et reconnue pour évaluer les déchets tertiaires lorsque les données propres à l'entreprise ne sont pas disponibles. En prenant 130kg de déchets par collaborateurs, cela représente 81,51 tonnes des déchets générés.

III. Social (S1)

1. Rappel des impacts, risques et opportunités matériels

Intitulé de l'IRO Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Description de l'IRO	Typologie	Horizon temporel
(I) Dialogue social et concertation	Un déficit de dialogue ou de concertation pourrait réduire les occasions offertes aux salariés d'exprimer leurs intérêts et leurs préoccupations par exemple en matière d'organisation du temps de travail, de pénibilité, de sécurité de l'emploi, ou de sécurité des conditions de travail. Les pays d'implantation (France, Belgique, Luxembourg) favorisent néanmoins un cadre exigeant pour le dialogue social, la liberté d'association et la négociation collective, dont le bénéfice est clé pour les collaborateurs et qui nécessite d'être nourri.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(I) Exposition des chauffeurs et manutentionnaires à des risques de santé-sécurité (S1)	Les chauffeurs et manutentionnaires peuvent être exposés à une pénibilité liée à leurs conditions de travail. Les horaires décalés contribuent à une perturbation du rythme biologique, affectant la santé physique et mentale. Les déplacements domicile-travail peuvent contribuer à la fatigue, amplifiée par la nature exigeante et physique de leurs tâches. Des troubles musculosquelettiques et une baisse de qualité de vie (accidents de travail (ex: accidents de la route mortels), maladies professionnelles, risques psycho-sociaux) peuvent survenir.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(I) Non-respect des droits humains et libertés fondamentales des employés (S1)	Le non-respect des droits humains peut se manifester par la violation de droits reconnus internationalement et de libertés fondamentales : le recours au travail forcé, au travail des enfants, une restriction des libertés d'association, ou plus généralement l'accès à un salaire juste et décent.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Baisse de productivité, conséquences légales ou réputationnelles d'un taux anormal d'accidents du travail et de maladies professionnelles (S1)	Un système de management déficient en matière de prévention des risques santé-sécurité et pénibilité au travail (horaires décalés, déplacement...) peut engendrer des risques financiers pour l'entreprise. La hausse des accidents du travail ou des maladies professionnelles peuvent entraîner des pertes de productivité, des sanctions et nuire à la réputation de l'entreprise (notamment sa marque employeur).	Financier, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Baisse de productivité, conséquences légales ou réputationnelles d'un dialogue social insuffisant (S1)	Une mauvaise gestion des effectifs et de l'organisation du temps de travail peut entraîner des risques financiers pour l'entreprise. Des tensions liées à un dialogue social dégradé ou à des horaires inadaptés augmentent l'absentéisme et le turnover, générant des coûts supplémentaires. Par ailleurs, un déséquilibre entre vie professionnelle et personnelle, associé à une insécurité de l'emploi, réduit la productivité et peut entraîner des litiges coûteux.	Financier, légal	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Dépenses, perte de revenus et de confiance suite au non-respect des droits humains des salariés (S1)	Le non-respect des droits humains dans une entreprise présente des risques financiers majeurs, incluant des poursuites légales, des amendes et des indemnités pour les salariés concernés. Les violations de droits reconnus internationalement ou de libertés fondamentales peuvent entraîner des conflits et des actions en justice. De plus, des accusations publiques (même infondées) génèrent un risque réputationnel, affectant la confiance des salariés, des consommateurs et partenaires commerciaux.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme

Intitulé de l'IRO Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Description de l'IRO	Typologie	Horizon temporal
(O) Perte de savoir-faire et d'employabilité liée à un déficit de formation (S1)	Un déficit de formation pourrait pénaliser les salariés en limitant leurs opportunités de développement professionnel et leur employabilité dans le secteur ou des activités connexes, dans un contexte de population salariée vieillissante (pyramide des âges), davantage exposée au risque de difficulté d'emploi. Sur un temps long, la formation participe du bien-être et de la motivation des salariés.	Financier	Court terme, moyen terme, long terme
(I) Exposition des employés à des traitements inéquitables, discriminatoires ou de harcèlement (S1)	Un manque de prise en compte de la diversité et du principe d'égalité des chances pourrait accentuer les inégalités et isoler certains groupes : seniors, personnes en situation de handicap, femmes notamment. Cela peut se traduire en termes de rémunération, de pratiques de recrutement, de parcours professionnel et promotions, d'opportunités de formation, ou plus directement par des comportements interpersonnels non-éthiques (y compris les cas de harcèlement).	Légal, réputationnel.	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Réduction de la performance en cas de perte de compétences et savoir-faire (S1)	Un déficit de formation - qu'il soit général ou spécifique à certains métiers - dans un contexte de population vieillissante et de turn-over significatif, pourrait entraîner une perte progressive de compétences et de savoir-faire. L'agilité de l'entreprise et sa capacité d'adaptation, notamment aux évolutions technologiques et organisationnelles, peuvent être liées à son effort de formation.	Financier,	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Conséquences légales et baisse d'attractivité en cas de pratiques non-inclusives, discriminatoires ou de harcèlement (S1)	La discrimination et plus simplement la promotion insuffisante du principe d'égalité des chances peut présenter des risques financiers pour l'entreprise. Lorsque l'inégalité se traduit dans la rémunération, des pratiques de recrutement, des parcours professionnels et promotions, les opportunités de formation, ou plus directement à travers des comportements interpersonnels non-éthiques, ces situations peuvent entraîner des amendes et des indemnités pour les victimes. Dans le cas de contentieux répétés ou médiatisés, la capacité à attirer les talents et la réputation peut en être affectée, augmentant les coûts de recrutement.	Financier, légal	Moyen terme, long terme
(R) Pénalités en cas de non-atteinte d'objectifs d'inclusion de personnel en situation de handicap (S1)	L'absence de clause d'insertion (ne permettant pas de favoriser l'inclusion de populations éloignées de l'emploi et/ou de personnes en situation de handicap) dans les appels d'offres peut entraîner des risques financiers. Une incapacité à proposer un marché répondant à ces exigences, en particulier du secteur public, peut conduire à des pénalités, affectant la compétitivité et les revenus, mais aussi la perte de l'opportunité de bénéficier d'aides à l'insertion.	Financier	Court terme, moyen terme, long terme
(I) Non-respect des droits humains et libertés fondamentales des travailleurs de la supply chain (S2)	Le non-respect des droits humains peut se manifester par la violation de droits reconnus internationalement et de libertés fondamentales : le recours au travail forcé, au travail des enfants, à des actes de violence physique ou morale sévères, une restriction des libertés d'association, ou plus généralement des rémunérations n'atteignant pas le niveau du salaire décent.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme

Intitulé de l'IRO Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Description de l'IRO	Typologie	Horizon temporel
(I) Exposition des travailleurs en amont et aval à des risques de santé-sécurité (S2)	Des conditions de travail dégradées et un management insuffisant des risques professionnels exposeraient les salariés en amont et aval de FOS à des risques accrus de maladies professionnelles ou d'accidents, en particulier dans des métiers comme ceux de la manutention et le transport.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Dépenses, pertes de revenus et de confiance suite au non-respect des droits humains des salariés de la chaîne de valeur amont (S2)	Les violations de droits reconnus internationalement ou de libertés fondamentales des travailleurs par des fournisseurs, peut constituer une situation engageant la responsabilité et l'image de FOS. Des accusations publiques ou un contentieux peut générer un risque financier direct mais aussi réputationnel, affectant la confiance des consommateurs et partenaires commerciaux.	Financier, légal, réputationnel.	Moyen terme, long terme
(I) Nuisances affectant la qualité de vie ou la sécurité des riverains (S3)	Les activités de distribution de FOS peuvent avoir des impacts négatifs sur les riverains à travers d'éventuelles nuisances : bruit des livraisons nocturnes, circulation, pollution de l'air. Des flux logistiques importants augmentent également les risques d'accidents, affectant la sécurité des habitants.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(I) Défaut de qualité et de sécurité des produits affectant l'utilisateur final (S4)	Une qualité de produits dégradée peut affecter les clients et utilisateurs finaux en les exposant à des risques sur leur santé. Ces défauts altèrent l'expérience des utilisateurs, et FOS demeure responsable de s'approvisionner auprès de fournisseurs fiables et sûrs.	Financier, légal, réputationnel.	Court terme, Moyen terme, long terme
(R) Perte de revenus et conséquences légales et réputationnelles liées à un déficit d'information des clients sur les performances produits (en particulier environnementales) (S4)	Un déficit d'information sur les performances environnementales ou des informations trompeuses peuvent entraîner des sanctions légales. La non-considération des attentes clients pour une communication transparente ou l'absence de réponse adéquate peuvent nuire à la satisfaction et à la fidélité des clients.	Financier, légal, réputationnel.	Moyen terme, long terme
(R) Perte de revenus et conséquences juridiques liées à un défaut de qualité-sécurité des produits (S4)	Une qualité de produits dégradée peut entraîner des risques financiers, notamment si les produits présentent des défauts de fabrication occasionnant des problèmes de santé ou des accidents. Ces défauts peuvent entraîner des réclamations clients, des poursuites judiciaires, ainsi qu'une perte de fidélité. En outre, l'impact sur la réputation de la marque peut réduire les ventes.	Financier, légal, réputationnel.	Moyen terme, long terme

2. Personnel de l'entreprise (S1)

2.1. Salariés propres à l'entreprise (S1 – 1, 6, 10 & 17)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS emploie 627 collaborateurs, répartis entre le siège, les agences commerciales et les sites logistiques. L'effectif comprend une part importante de manutentionnaires, préparateurs de commandes et chauffeurs-livreurs, aux côtés des fonctions support et commerciales.

Voici les indicateurs sociaux suivis :

Indicateurs	2025
Effectif total	627
Répartition par sexe	
Nombre d'hommes	287
% d'hommes	46%
Nombre de femmes	340
% de femmes	54%
Répartition par âge	
nombre de collaborateurs de moins de 25 ans	36
%	6%
nombre de collaborateurs de 25 à 34 ans	143
%	23%
nombre de collaborateurs de 35 à 44 ans	126
%	20%
nombre de collaborateurs de 45 à 54 ans	185
%	30%
nombre de collaborateurs de 55 ans et plus	137
%	22%
Répartition par zone géographique	
France	579
Belgique	34
Luxembourg	14
Nombre d'embauches	97
Nombre licenciements	16
Nombre de seniors de plus de 50 ans	113
Nombre de salariés de moins de 25 ans	36
Nombre de contrat de professionnalisation	1
Horale hebdomadaire moyen	37
Nombre de collaborateurs à temps partiel	27

Cette diversité de métiers implique une politique sociale adaptées aux spécificités de chaque catégorie de personnel.

Cette dernière englobe notamment :

- La santé et le cadre de travail ;
- Le développement personnel ;
- L'égalité des chances ;
- L'écoute et le dialogue.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'attache à respecter toutes les notions relatives à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998 et amendée en 2022. Elle est l'expression de l'engagement des gouvernements, des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs de promouvoir les valeurs humaines fondamentales - valeurs vitales pour notre vie économique et sociale. Elle énonce les obligations et les engagements découlant de l'appartenance à l'OIT, à savoir :

- La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- L'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- L'abolition effective du travail des enfants ;
- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- Un milieu de travail sûr et salubre.

Les rémunérations sont conformes aux exigences légales et aux conventions collectives.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS veille à assurer un revenu minimum supérieur au SMIC et un taux de salaire médian cohérent avec le marché.

De plus, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est signataire du GLOBAL COMPACT, engageant l'entreprise sur les questions sociales et de droit humains à :

- Soutenir et respecter la protection des droits de l'Homme dans la sphère de leur influence ;
- S'assurer que leurs propres sociétés ne sont pas complices d'abus de droits de l'Homme ;
- Respecter la liberté d'association et la reconnaissance du droit aux associations collectives ;
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
- Contribuer à l'élimination de la discrimination dans l'emploi et les professions.

Aucun cas grave relatif aux droits de l'homme n'a été recensé sur la période.

Les mécanismes de signalement internes permettent un traitement rapide et confidentiel.

2.2. Elimination des discriminations

En matière d'emploi et de vie professionnelle, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'attache essentiellement à la compétence de ses collaborateurs indépendamment de toute autre caractéristique.

2.2.1 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (S1 – 9)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'est engagé, à travers un accord d'égalité hommes/femmes, à respecter la parité et veille à assurer un traitement égal entre les femmes et les hommes, à situation comparable et dans tous les domaines : recrutement, rémunération, carrière, formation...

Sur cet exercice, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a obtenu la note de 72/100 pour l'index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, contre 94/100 sur l'exercice précédent.

Cette diminution de la note de l'index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes sur l'exercice fiscal a entraîné la mise en place d'action correctives afin de rétablir ce dernier.

2.2.2 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées (S1 – 12)

Les données liées au handicap sont suivies de manière annuel. En 2024, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS employait 36,28 collaborateurs en situation de handicap, contre 31 sur l'exercice précédent. Le taux d'emploi en 2024 était de 5,78% contre 4,62% en 2023.

Lorsque cela est possible, FIDUCIAL OFFICE SOLUTION fait appel à des Entreprises Adaptées (EA) ou à des Établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

Afin de répondre aux valeurs de l'entreprise ainsi qu'à un besoin social et sociétal, FIDUCIAL a lancé en 2020 la **Mission Handicap**. Cet engagement se traduit au travers d'une politique visant à promouvoir la diversité et notamment l'insertion et le maintien dans l'emploi de collaborateurs en situation de handicap.

Dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des représentants du personnel de ses activités, FIDUCIAL a négocié des accords Handicap dans chacune de ses branches (7 accords, dont celui de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS) fixant le cadre des engagements et ambitions pour les trois années à venir. Ces accords ont été renouvelés pour les 3 années suivantes, couvrant la société jusqu'au 31/12/2025.

L'objectif de ces accords et de la politique Handicap vise à :

- Mettre en œuvre une politique de recrutement adaptée et réaliste favorisant l'emploi des personnes en situation de handicap. Garantir le maintien, l'insertion et l'intégration des travailleurs en situation de handicap.
- Sensibiliser et former le collectif de travail afin de faire évoluer les représentations de chacun.

Les accords ainsi conclus, agréés par le Ministère du Travail, permettent de définir les différentes actions ou accompagnements pour chaque salarié de l'entreprise, qu'il soit directement concerné, ou fasse simplement preuve d'une volonté de participer à un objectif commun.

Afin de parvenir à ces objectifs, FIDUCIAL organise une large campagne de recrutement et signe plusieurs partenariats, notamment avec Handicap.fr où toutes les offres d'emploi du groupe sont publiées en temps réel et avec Cap emploi qui accompagne l'entreprise dans ses recrutements et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

2.3 Dialogue social (S1 – 2 & 8)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS accorde une grande importance au dialogue social et à l'expression de ses salariés. A ce titre, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS entretient un dialogue permanent avec les Institutions Représentatives du Personnel (IRP).

Répondant aux exigences réglementaires des entités de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, les collaborateurs sont représentés par un Comité Social et Economique (CSE) et une commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT).

Le nombre de collaborateurs élus ayant le statut d'IRP est de 18 dont 13 titulaires.

Par ailleurs, les représentations syndicales sont présentes afin de négocier avec la direction des accords d'entreprise.

Cette année, 5 accords ont été signés :

- 22/09/2025 : Accord d'entreprise relatif à la mise en place des équipes de nuit des services réception et magasinage du CLP d'Heyrieux de Fiducial Bureautique ;
- 25/07/2025 : Accord d'entreprise relatif au travail de nuit des Responsables de plateformes et responsables de plateformes adjoints au sein de Fiducial Bureautique ;

- 25/06/2025 : Dénonciation accord du 01/08/2017 relatif aux modalités d'aménagement du temps de travail des personnels du service de préparation de commande de Fiducial Bureauitique ;
- 07/04/2025 : Accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et la qualité de vie au travail dans Fiducial Bureauitique ;
- 07/04/2025 : Accord relatif aux entretiens professionnels dans la société Fiducial Bureauitique.

Des réunions périodiques permettent de discuter des conditions de travail, de la sécurité, des évolutions organisationnelles et des politiques de rémunération.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS veille également à diffuser l'information à l'ensemble des collaborateurs via intranet, affichage réglementaire et réunions d'équipe.

Différents accords collectifs ont également été signés

2.4. Santé et sécurité au travail (S1 – 4, 5, 11 et 14)

Un partenariat s'est instauré avec les commissions SSCT concernées afin de travailler sur des actions de prévention liées aux risques professionnels et des applications pratiques ont été mises en œuvre :

- Formations Gestes et Postures ;
- Formations EPI (Equipier de Première Intervention) et SST ;
- Formations aux permis caristes (1,3 et 5) ;
- Révision du document annuel d'évaluation des risques professionnels ;
- Actions de sensibilisation au port de protection individuelle contre les nuisances.

Afin de prévenir les risques sociaux et de maximiser les opportunités pour son personnel, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a identifié plusieurs axes prioritaires :

- Réduction des risques liés à la pénibilité pour les manutentionnaires et chauffeurs-livreurs (ergonomie, gestes et postures, équipements adaptés) ;
- Amélioration de la qualité de vie au travail, via la mise en place d'outils de dialogue et d'accompagnement managérial.

L'ensemble des salariés bénéficie d'une protection sociale complète : couverture santé, prévoyance, mutuelle d'entreprise et dispositif d'épargne salariale.

Ainsi, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS suit avec précision les indicateurs d'accident de travail et de maladies professionnelles afin d'identifier tout problème et d'y remédier rapidement.

En France uniquement	Exercice 2023/2024	Exercice 2024/2025
Nombre d'accidents du travail (AT) ayant donné lieu à un arrêt de travail	18	16
Nombre d'accidents de trajet ayant donné lieu à un arrêt de travail	2	0
Nombre de jours perdus à la suite d'accidents du travail et de trajet**	614	839
Le taux de fréquence ((nombre d'AT avec arrêt x 1 000 000) / nombre d'heures travaillées) est le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus au cours d'une période de 12 mois pour 1 000 000 heures de travail (*)	18,4	17,91
Le taux de gravité ((nombre de jours d'AT avec arrêt x 1 000) / nombre d'heures travaillées) représente le nombre de journées perdues pour 1 000 heures travaillées (*)	0,85	0,94
Maladies professionnelles déclarées à la sécurité sociale au cours de l'année considérée	0	0

* Le nombre d'heures travaillées est estimé sur la base d'un emploi à taux plein (228 jours x 7h x nombre de salariés « moyen ») / ** Les jours perdus comptabilisés sont les jours travaillés perdus.

2.5. Bien être et équilibre vie personnelle et vie privée (S1 – 15)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS veille à maintenir un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée notamment en permettant aux collaborateurs en ayant besoin de prendre un temps partiel.

Sur l'exercice, 27 personnes bénéficient d'un temps partiel.

Les collaborateurs sont également encouragés à exercer leur droit à la déconnexion.

Dans le cadre de divers partenariats les collaborateurs sont encouragés à pratiquer une activité physique et sportive, réduisant également les risques de troubles musculo-squelettiques. Pour cela, FIDUCIAL est partenaire de l'association « **Courir pour elles** », qui reverse tous les bénéfices de ses manifestations à des associations spécialisées sur le traitement des cancers touchant les femmes. L'ensemble des collaborateurs des environs sont encouragés à participer à cette course.

Des partenariats avec des salles de sports sont également proposés aux collaborateurs.

2.6. Formation et développement des compétences (S1 – 13)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS investit dans la formation de ses collaborateurs.

Sa politique de formation professionnelle continue répond à deux priorités :

- Formations continues pour maintenir les compétences clés des collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Formations de sécurité et de prévention.

Ces priorités se traduisent par :

- Formations cœur de métier : formations commerciales, formations aux produits et aux techniques de vente ;
- Intégration de nouveaux collaborateurs ;
- Formations et ateliers au social selling et LinkedIn ;
- Formations sécurité & prévention : CACES (1, 3, 5), SST, Gestes et Postures, Equipier de Première Intervention (EPI), évacuation ;
- Formations aux outils logistiques (approvisionnement) ;
- Formations au management de proximité (Centre Logistique de Préparation) ;
- Formations aux outils informatiques et bureautique ;
- Formations commerciales sur la prise en compte des enjeux de la RSE.

La période est également marquée par de toutes nouvelles thématiques dispensées dans le cadre de sensibilisations volontaire :

- Sensibilisation anti-corruption ;
- Sensibilisation à la RSE ;
- Sensibilisation au handicap (collaborateurs et managers), en lien avec la politique et la mission Handicap de FIDUCIAL.

Le nombre total d'heures de formation de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS sur l'exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025 s'élèvent à 1953 heures contre 4 223,37 heures sur l'exercice précédent. Rapporté à l'effectif, cela représente 3,11 heures de formation par personne, contre 6,37 heures sur l'exercice précédent.

Concernant la sécurité, le nombre d'heures de formation est de 193,5 heures contre 1005 heures sur l'exercice précédent.

Concernant les règles de calcul, seules les formations débutés et clôturées sur la période fiscale sont prises en compte.

3. Travailleurs de la chaîne de valeur (S2)

31. Politique relative aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2 – 1)

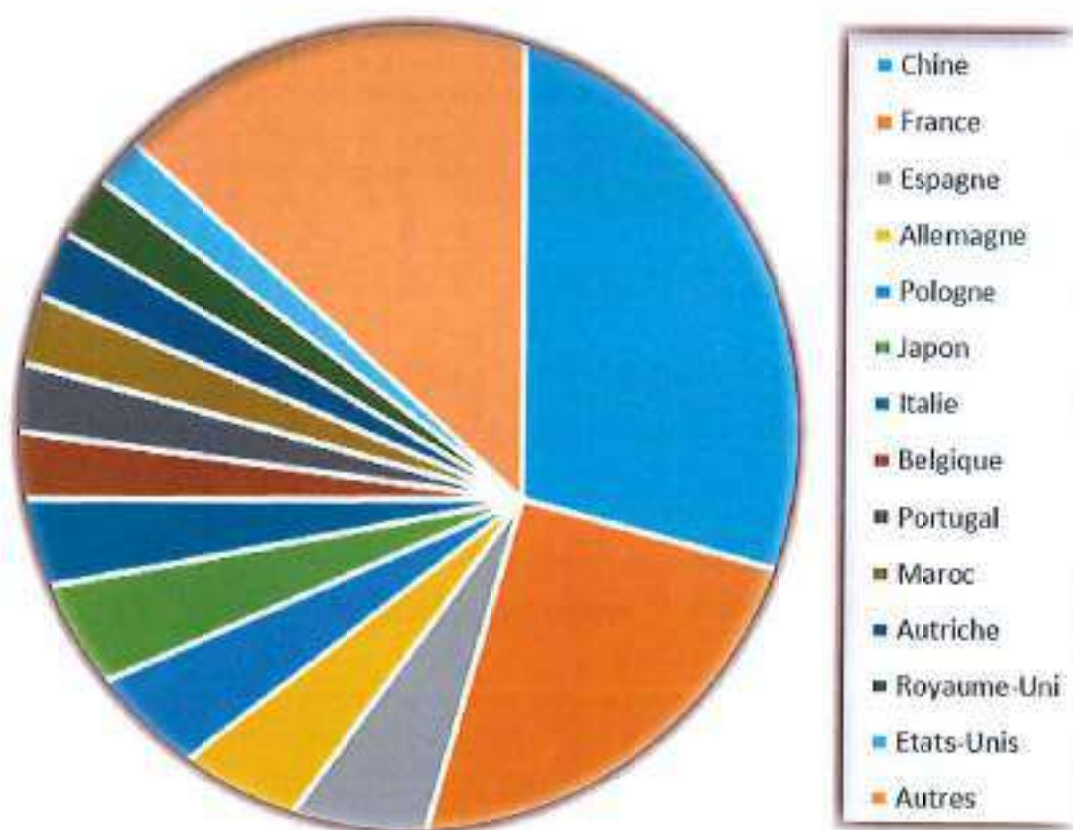
FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'engage à respecter et promouvoir les droits fondamentaux des travailleurs dans l'ensemble de sa chaîne de valeur. Cet engagement s'applique à l'ensemble des collaborateurs internes, ainsi qu'aux travailleurs des partenaires et des fournisseurs.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a identifié des risques accrus concernant la santé, la sécurité et les droits humains des travailleurs de la chaîne de valeur amont et aval. Dans ce cadre, une charte éthique fournisseurs a été mise en place depuis 2019 afin de poser les attentes de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS envers ses fournisseurs.

En cas de manquement, le Fournisseur doit prendre les mesures appropriées pour rétablir la conformité. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et le fournisseur conviendront ensemble du délai sous lequel ces mesures seront mises en place. Ce délai ne devra pas excéder quatre-vingt-dix (90) jours après la réception de la notification envoyée par FIDUCIAL. Si le fournisseur ne parvient pas à rétablir la conformité aux dispositions de la Charte Ethique Fournisseur de FIDUCIAL dans le délai convenu, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS se réserve le droit de prendre toutes les mesures appropriées et raisonnables.

Comme décrit dans le paragraphe IV.6, dans chacune de ses contractualisations avec un fournisseur, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS joint au contrat un Questionnaire d'Identification Fournisseur (QIF) ainsi qu'une charte de déontologie. Cette dernière engage le fournisseur sur les principes d'éthique, de moralité, de professionnalisme, de transparence et de responsabilité. Un point d'attention concernant le droit du travail et de l'emploi, en particulier des enfants mineurs est précisé.

Nombre de références de produits par pays



3.2. Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts (S2 – 2)

Le service achats entretient des contacts réguliers avec ses fournisseurs. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a mis en place un processus structuré et récurrent de dialogue avec ses fournisseurs, visant à renforcer la transparence, la compréhension mutuelle et la cohérence entre les objectifs de l'entreprise et ceux de ses partenaires.

Chaque année, les fournisseurs sont invités à participer à la Convention annuelle du "Village Fournisseurs", un événement au cours duquel ils ont l'opportunité de présenter leur entreprise, leurs produits et leurs innovations à l'ensemble du réseau commercial. Cette rencontre constitue un moment privilégié de partage, de visibilité et de valorisation du partenariat, favorisant l'émergence de nouvelles synergies.

En complément, une rencontre stratégique annuelle est organisée avec l'ensemble des fournisseurs clés. Cet événement, animé par la Direction Générale et la Direction Achats & Logistique, permet de présenter la stratégie globale de l'entreprise, ses objectifs opérationnels, son contexte économique et ses priorités en matière de performance, de qualité et de développement durable. Cette démarche vise à assurer un alignement stratégique durable entre FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et ses partenaires sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Enfin, un contact formel a lieu lors de chaque signature de contrat, garantissant un cadre clair de collaboration et rappelant les engagements mutuels en matière de conformité, d'éthique et de responsabilité sociétale.

Ce processus triptyque – convention annuelle, rencontre stratégique et contractualisation – constitue un dispositif structurant de dialogue et d'engagement fournisseurs, contribuant à renforcer la relation de confiance et à promouvoir une amélioration continue des pratiques au sein de la chaîne d'approvisionnement.

3.3. Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations (S2 – 3)

À ce jour il n'existe pas de dispositif formalisé au niveau de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS permettant de communiquer avec les collaborateurs des fournisseurs, ou encore de suivre et contrôler les manquements aux droits humains constatés dans la chaîne de valeur.

3.4. Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur (S2 – 4 & 5)

À ce jour, aucun plan d'action et ni objectifs n'ont été formalisés afin de permettre l'identification et la réduction des atteintes à l'intégrité physique, morale ou psychologique des travailleurs de la chaîne de valeur et notamment les plus vulnérables.

4. Consommateurs et utilisateurs finaux (S4)

4.1. Politiques relatives aux clients et résultats (S4 – 1, 4 & 5)

4.1.1 Qualité et conformité des produits

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS accorde une importance particulière à la satisfaction et à la sécurité de ses consommateurs finaux. Les attentes et retours des clients sont recueillis de manière continue à travers plusieurs canaux : enregistrement des réclamations clients par les assistants commerciaux en temps réel sur un logiciel dédié, enquêtes de satisfaction annuelles, retours du service après-vente.

Les consommateurs expriment principalement leurs attentes autour de la qualité des produits et services, de la fiabilité des délais de livraison, de la sécurité d'utilisation des équipements et de la transparence des informations produits. Ces éléments sont intégrés dans la stratégie de développement de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS afin de garantir un haut niveau de confiance et de fidélité client.

L'entreprise s'engage à entretenir un dialogue régulier avec les utilisateurs finaux pour comprendre leurs besoins, anticiper leurs attentes et ajuster son offre en conséquence. Ces points sont suivis au travers de la norme ISO 9001 comportant plusieurs objectifs :

- Proposer une gamme actualisée en permanence de produits et services répondant aux exigences des clients ;
- Privilégier la proximité dans la relation avec les clients afin de mieux les comprendre et satisfaire leurs besoins ;
- Assurer une prestation logistique performante et personnalisée, en conformité avec les attentes des clients ;
- Améliorer en permanence l'efficacité et la productivité afin d'être toujours plus compétitifs ;
- Assumer les responsabilités dans le cadre du développement durable et aider les clients à progresser dans ce domaine.

4.1.2 Management de la satisfaction client

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS dans le cadre de sa certification ISO 9001 communique et déploie annuellement ses engagements en matière de satisfaction client. En effet, la satisfaction client est un objectif à part entière pour le groupe. Elle fait partie intégrante des critères utilisés pour évaluer la performance des équipes, elle influence directement leur rémunération variable ainsi que leurs objectifs internes.

Chaque mois, les indicateurs de satisfaction clients sont générés et affichés sur l'ensemble des sites.

Ils sont issus d'un logiciel de saisie des réclamations clients complété en temps réel par les assistants commerciaux qui recueillent les requêtes clients.

En temps réel, les assistants commerciaux enregistrent les réclamations clients sous divers motifs : commerce, préparation de commande, transport, produits et divers. Ces motifs sont détaillés en sous motifs très précis qui permettent de qualifier la réclamation client et de la transmettre en temps réel au métier concerné. Chaque métier a donc connaissance des réclamations clients liées à ses actions.

Chaque fin de mois, la personne dédiée au service Qualité Sécurité Environnement génère et transmet l'analyse de ces réclamations au Comité de Direction et à l'ensemble des collaborateurs (par voie d'affichage). Un suivi très précis est effectué afin d'analyser le taux de réclamation pour chaque métier et pour mettre en place les actions d'amélioration continue nécessaires au besoin.

Ces éléments font l'objet de revues de processus et de revue de Direction, ainsi que d'audits internes et d'audits annuels de la part d'un Organisme Tiers Indépendant afin de valider la conformité à la Norme ISO 9001.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS commercialise très peu de produits susceptibles de présenter des risques importants pour les consommateurs. Pour autant, le groupe s'engage à garantir un haut niveau de sécurité et de conformité sur l'ensemble de ses gammes. La qualité des produits constitue un axe majeur de la gestion opérationnelle, soutenu par des objectifs internes visant à renforcer la fiabilité, la durabilité et la performance des équipements vendus.

Afin de garantir cette qualité, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS met en œuvre :

- un respect strict de l'ensemble des réglementations en vigueur, notamment en matière de sécurité produit, d'information et de conformité technique ;
- un suivi régulier des taux de réclamation, analysés par type de demande afin d'identifier les causes récurrentes et d'ajuster les plans d'action ;
- des objectifs qualité internes, pilotés conjointement par les équipes Achats, Qualité et Commercial, qui orientent les choix fournisseurs, les contrôles à réception et les décisions de maintien ou retrait de certaines références, en particulier sur les produits verts

Ces indicateurs sont suivis de manière précise :

Année	Taux de réclamation
01/10/2023 au 30/09/2024	1,92%
01/10/2024 au 30/09/2025	1,87%

Chaque mois, un fichier est mis à la disposition des acheteurs par la personne dédiée au service Qualité Sécurité Environnement. Il reprend l'intégralité des produits ayant donné lieu le mois précédent à une réclamation client. Il rappelle également le nombre de réclamations et le nombre de ventes totales pour les 3 mois précédents, pour chaque produit.

Ces éléments restent à la disposition des acheteurs, pour action et prise de décision lors du choix des produits du catalogue de l'année suivante notamment.

4.1.3. Orientation des clients vers les produits verts

Dans une logique d'amélioration continue, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS veille également à la mise en avant des produits dits « verts », c'est-à-dire présentant un meilleur profil environnemental dans son catalogue commercial. Ces produits sont assortis d'explications claires permettant aux utilisateurs finaux de comprendre leur intérêt, leur fonction et leurs différences avec les alternatives conventionnelles.

Les produits verts ont été qualifiés selon cette classification :

-  : produits identifiés avec 3 feuilles sur les catalogues : ces produits possèdent au moins 1 label environnemental reconnu (NF Environnement, Ecolabel, Blue Angel, Nordic Swan, Cradle to Cradle, Agriculture Biologique, FSC, PEFC) ;
-  : produits identifiés avec 2 feuilles sur les catalogues : ces produits répondent à plus de 2 critères de la loi AGECE (recyclé, issu du réemploi ou de la réutilisation, recyclable, biodégradable, compostable, rechargeable, réutilisable, emploi de ressources renouvelables, réparable) ;
-  : produits identifiés avec 1 feuille sur les catalogues : ces produits répondent à 2 critères de la loi AGECE (recyclé, issu du réemploi ou de la réutilisation, recyclable, biodégradable, compostable, rechargeable, réutilisable, emploi de ressources renouvelables, réparable).

Les équipes commerciales veillent à orienter les clients lorsque cela correspond à leurs besoins vers une option durable des produits. Ces éléments sont repris dans les statistiques de vente fournies aux clients et justifient (notamment pour les marchés publics) de leur consommation de produits respectueux de l'environnement.

4.2. Processus d'interaction avec les clients (S4 – 2)

Les échanges entre FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et ses clients reposent sur un modèle personnalisé, conçu pour offrir un accompagnement de proximité et une prise en charge efficace des demandes. Contrairement à un fonctionnement standard basé sur un centre de contacts centralisé, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a fait le choix d'un dispositif dans lequel chaque client dispose d'une équipe régionale dédiée, qui assure l'ensemble du suivi lié à ses achats, à l'usage des produits et à la gestion des éventuels incidents : un assistant commercial, un commercial et un transporteur. Cette configuration est faite pour renforcer la qualité de la relation client.

Dès la création d'un dossier client, une équipe (un commercial et un assistant commercial) est assignée en tant que référent unique. Cette dernière connaît :

- l'historique complet du client (commandes, installations, incidents passés),
- les conditions spécifiques d'usage associées aux produits achetés,
- les contraintes techniques propres au profil du client (typologie d'activité, environnement d'utilisation, besoins récurrents),
- ainsi que les interlocuteurs internes nécessaires à la résolution des demandes (magasins, techniciens, service qualité...).

Cette personnalisation permet d'éviter les réorientations multiples, les pertes d'information ou la répétition des explications par le client. Elle facilite également la capacité de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS à anticiper certains besoins, produits fréquemment commandés ou conseils d'usage.

L'interaction avec les clients se fait via plusieurs canaux : téléphone direct, mail, formulaires, chat. Quelle que soit la porte d'entrée, le conseiller dédié reprend immédiatement la main sur la gestion de la demande. Ce dernier est chargé de :

- recevoir la demande, l'écouter attentivement et identifier son urgence,
- catégoriser le motif (qualité, dysfonctionnement, usage, sécurité, information manquante, document technique...),
- vérifier les informations nécessaires,
- coordonner la résolution (intervention, retour produit, échange, documentation supplémentaire),
- tenir informé le client jusqu'à la clôture.

L'ensemble des interactions est systématiquement tracé dans un système interne, permettant de suivre la nature des demandes, la fréquence des incidents par produit, les délais de traitement et le taux de résolution. Ces données sont essentielles pour alimenter la démarche d'amélioration continue.

Cette approche sur mesure constitue un élément structurant du processus d'interaction entre FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et ses clients, et s'inscrit pleinement dans la démarche de transparence, de confiance et d'amélioration continue souhaitée.

IV. Gouvernance – Conduite des affaires (G1)

1. Rappel des impacts, risques et opportunités matériels

Intitulé de l'IRO Impacts majeurs (I) Risques (R) Opportunités (O)	Description de l'IRO	Typologie	Horizon temporel
(R) Conséquences légales et réputationnelles en cas de violation des données personnelles des clients et des salariés (G1)	Une mauvaise protection des données des salariés et clients expose l'entreprise à des risques financiers considérables, notamment en cas de violation des règles légales sur la confidentialité. Cela peut entraîner des amendes importantes (RGPD jusqu'à 4% du CA) et des poursuites judiciaires, ainsi qu'un risque réputationnel nuisant à la confiance des salariés, clients et partenaires.	Légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(O) Dommages économiques et sociaux dus à des relations fournisseurs déséquilibrées (G1)	Une gestion déficiente ou déséquilibrée des relations fournisseurs, caractérisée par des pratiques déloyales, des conditions contractuelles désavantageuses, une forte dépendance économique ou des retards en matière de paiement, peut conduire à fragiliser les fournisseurs, en particulier les plus vulnérables (PME, marchés très compétitifs sur le prix).	Financier, légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Conséquences juridiques et financières en cas de pratiques déséquilibrées envers les fournisseurs (G1)	Une gestion déficiente ou déséquilibrée des relations fournisseurs expose l'entreprise à des risques financiers : des sanctions civiles et administratives en cas de non-respect des délais de paiement, ou encore des contentieux et une caution solidaire en cas de rupture abusive de relations commerciales établies avec un fournisseur dépendant économiquement. De manière générale, la qualité des relations fournisseurs participe à la compétitivité et à la résilience du modèle d'affaires achat-revente de FOS.	Financier, légal, réputationnel	Moyen terme, long terme
(R) Perte de revenus et conséquences juridiques et réputationnelles liées à des pratiques anticoncurrentielles (G1)	Les pratiques anticoncurrentielles, telles que la remise de prix illicite, peuvent exposer FOS à des sanctions financières et des poursuites judiciaires. Ces pratiques peuvent également entraîner une perte de confiance et un impact réputationnel.	Financier, légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme
(R) Perte de revenus et conséquences juridiques et réputationnelles liées à des cas de corruption (G1)	Les cas de corruption et pots-de-vin exposent l'entreprise à des risques financiers, notamment au travers des amendes et des sanctions imposées par la loi Sapin 2. De plus, une mauvaise protection des lanceurs d'alerte empêche la détection précoce de ces pratiques. Des cas avérés, répétés ou systémiques, constituent un risque sévère pour la réputation et les relations avec les clients, les fournisseurs et l'ensemble des partenaires.	Financier, légal, réputationnel	Court terme, moyen terme, long terme

2. Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1 – 1)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS conduit ses activités dans le strict respect des lois, des règlements et des principes d'éthique des affaires. La conformité et l'intégrité constituent des piliers essentiels de sa gouvernance.

La manière dont FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS exerce ses métiers sur le plan éthique, social, environnemental et sociétal est essentielle à sa réussite, sa pérennité, et source de création de valeur. Cette exigence s'applique au quotidien dans la conduite des activités, le comportement

attendu des collaborateurs, mais aussi les relations avec les fournisseurs, partenaires et parties prenantes.

Plusieurs outils sont disponibles dans ce cadre :

- **Le code de conduite anticorruption** : document interne, il formalise les règles de comportement attendues de l'ensemble des collaborateurs. Il définit notamment les principes relatifs à la transparence, à la loyauté dans les relations professionnelles, au respect des droits humains et à la prévention des situations de conflit d'intérêts. Il est conforme aux exigences de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique du 9 décembre 2016 (dite « loi Sapin II »).
- **La procédure cadeaux et invitations** : Elle vise à prévenir tout risque de corruption, de favoritisme ou de conflit d'intérêt lié à l'octroi ou à la réception de cadeaux, invitations ou avantages et décrit les conformes.
- **La charte éthique** : Elle définit les principes fondamentaux de conduite à respecter par l'ensemble des collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions. Ce document vise à promouvoir la loyauté, l'intégrité et la transparence dans les relations professionnelles, internes comme externes, le respect de l'environnement et de l'humain. Il constitue le socle des valeurs partagées du groupe et guide les comportements individuels face aux dilemmes éthiques du quotidien.
- **La charte éthique fournisseurs** : Elle encadre les relations entre FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et ses partenaires commerciaux. Cette charte a pour objectif de garantir que les fournisseurs respectent les mêmes exigences éthiques, sociales et environnementales que celles portées par le groupe. Elle contribue à instaurer une relation de confiance durable, fondée sur la responsabilité, la transparence et le respect mutuel.
- **La cartographie des risques anticorruption** : Elle permet d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les risques auxquels l'entreprise peut être exposée, notamment en matière de corruption, de fraude, ou de non-conformité réglementaire. Elle constitue un outil de pilotage essentiel pour orienter les actions de prévention et assurer une maîtrise efficace des risques. Elle a été révisée en 2024.
- **La charte de protection des données à caractère personnel** : Elle fixe les règles applicables à la collecte, au traitement et à la conservation des données personnelles, dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Cette charte garantit la confidentialité et la sécurité des informations, tout en sensibilisant les collaborateurs à leurs obligations en matière de respect de la vie privée.
- **La procédure conflits d'intérêts** : Elle a pour objectif d'identifier, de prévenir et de gérer toute situation susceptible de créer un conflit entre les intérêts personnels d'un collaborateur et ceux de l'entreprise. Cette procédure vise à préserver l'impartialité et la transparence dans la prise de décision, en assurant que les actions menées servent toujours l'intérêt du groupe.

2.1. Focus la politique générale de gestion des données à caractère personnel

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est consciente des risques liés à une mauvaise gestion des données personnelles de ses parties prenantes et veille à ce que les grands principes du RGPD soient suivis, conformément aux standards européens, notamment les principes de licéité, loyauté et transparence des données, des principes de minimisation et d'exactitude des données ou du principe de limitation des finalités.

Dans ce cadre, le Délégué à la Protection des Données (DPO) a été désigné pour coordonner et piloter la mise en conformité en matière de protection des données.

Un registre des traitements est tenu à jour en permanence afin d'assurer la traçabilité, la transparence et la conformité de l'ensemble des opérations de traitement. Le traitement des

données est strictement limité au territoire de l'Union européenne, garantissant un niveau élevé de sécurité juridique et technique.

En cas d'incident, un workflow de déclaration des violations de données personnelles est déployé, permettant une réaction rapide, structurée et documentée, en lien avec les autorités compétentes et les parties concernées. Par ailleurs, des mesures contractuelles précises sont intégrées dans les contrats et annexes conclus avec les partenaires et sous-traitants, incluant notamment des clauses relatives à la confidentialité, à la sécurité et à la gestion des risques liés aux données.

Enfin, la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs est assurée à travers la diffusion régulière de notes nationales et supports internes, visant à renforcer la culture de conformité et la vigilance collective autour des enjeux de protection des données personnelles.

3. Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1 – 3 & 4)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption, de fraude ou de trafic d'influence. L'entreprise s'attache à promouvoir une culture d'intégrité et de transparence à tous les niveaux de son organisation.

Des dispositifs de contrôle interne sont en place afin d'identifier, prévenir et maîtriser les risques liés à ces pratiques. Une cartographie des risques de corruption est mise à jour chaque année afin d'identifier, analyser et hiérarchiser les expositions potentielles de l'entreprise à des sollicitations externes.

Cette cartographie permet à la direction de disposer d'une vision claire des enjeux et de déployer des mesures de prévention et de détection proportionnées aux risques identifiés et adaptées aux activités de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

3.1 Formation

Tous les collaborateurs sont formés à l'anticorruption par le biais d'un e-learning obligatoire. Ce dernier vient renforcer la connaissance des collaborateurs sur les risques de corruption afin d'apporter toujours plus de vigilance.

Il est réalisé par tous les collaborateurs possédant une adresse email dans les 6 mois suivant leur entrée dans la société. Cela exclut les chauffeurs et les personnes travaillant en logistique, dont les fonctions ne nécessitent pas de détenir un ordinateur de société.

3.2 Cadre contractuel et conformité

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS veille à ce que des clauses anticorruption et de conformité soient systématiquement intégrées à ses contrats fournisseurs et partenaires. Par ailleurs, un code de conduite, annexé au contrat de travail et faisant partie intégrante du règlement intérieur, formalise les engagements éthiques attendus de chaque collaborateur.

L'entreprise veille également à la conformité de ses pratiques commerciales avec les règles de concurrence et s'interdit toute entente, abus de position dominante ou pratique discriminatoire sur ses marchés.

3.3 Dispositif d'alerte interne

Un dispositif d'alerte interne a été mis en place dès 2021, conformément à la loi Sapin II.

Ce dispositif permet aux collaborateurs de signaler de manière confidentielle, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, des informations portant sur :

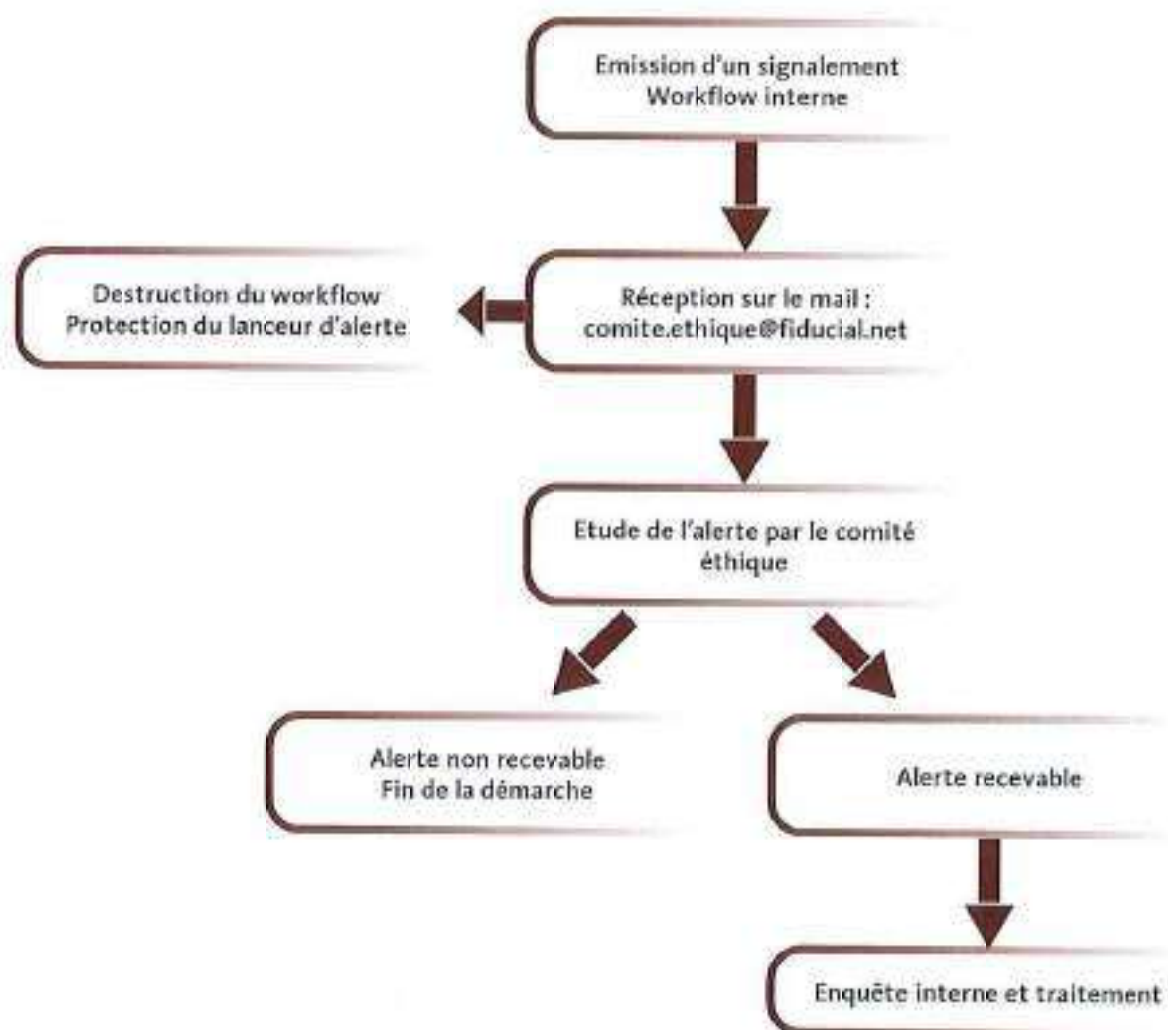
- un crime ou un délit,
- une menace ou un préjudice pour l'intérêt général,
- une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation du droit international ou de l'Union européenne, de la loi ou du règlement.

Ce mécanisme confidentiel a été mis à jour et renforcé en décembre 2023 afin de garantir sa conformité avec la Directive (UE) 2019/1937 relative à la protection des lanceurs d'alerte.

Les alertes sont traitées par un Comité éthique composé notamment de :

- Directrice Juridique ;
- Directeur de l'Audit et du Contrôle interne ;
- Directrice pôle Juridique et Social ;
- Responsable conformité ;
- Directrice des ressources humaines (selon la nature de la situation signalée).

Voici la procédure de lancement d'une alerte :



Afin de protéger l'anonymat du lanceur d'alerte, le workflow réalisé est automatiquement détruit après envoi de l'alerte au comité éthique.

3.4 Suivi et résultats

Aucun cas de corruption, de versement de pots-de-vin ou de pratiques assimilées n'a été signalé au cours du dernier exercice fiscal. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS maintient ainsi un niveau élevé de vigilance et d'exemplarité en matière d'éthique des affaires et de conformité.

4. Influence politique et activités de lobbying (G1 – 5)

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS entretient un dialogue constructif avec les institutions, les associations professionnelles et les instances publiques, dans un cadre strict de transparence et de conformité.

L'entreprise ne mène aucune activité de lobbying politique directe. Ses interactions avec les organisations professionnelles visent exclusivement à contribuer au développement de standards responsables dans le secteur de la distribution de fournitures et services de bureau.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS veille à ce que toute prise de position externe reflète ses valeurs et engagements en matière d'éthique, de durabilité et de responsabilité sociale.

5. Gestion des relations avec les fournisseurs (G1 – 2)

L'organisation des achats et de la chaîne d'approvisionnement de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est structurée autour de la Direction Achats et Logistique, qui encadre une équipe composée de six acheteurs et d'un pôle support réunissant un responsable et trois collaborateurs.

Les acheteurs sont chargés du sourcing, de la définition des gammes et de la sélection des fournisseurs. Ils sont évalués sur des indicateurs de performance intégrant à la fois des critères économiques et qualitatifs : taux de service (livraison complète et à temps), qualité des partenariats commerciaux, utilisation des budgets de coopération et gestion des remises de fin de période. Des primes qualitatives complètent ce dispositif, valorisant notamment la progression de la part de produits verts, l'esprit d'équipe et la contribution collective aux objectifs de durabilité. Le pôle support assure quant à lui la gestion administrative et la fiabilité des bases de données fournisseurs, sans être soumis à des objectifs variables. Le personnel achats bénéficie en fonction des besoins de formations, notamment via des modules e-learning sur la prévention de la corruption et l'évolution des outils métiers, afin de renforcer ses compétences en matière d'éthique, de conformité et de gestion responsable.

Sur le plan opérationnel, la relation avec les fournisseurs repose sur un cadre de sélection et de suivi rigoureux. Chaque partenaire est tenu de compléter et signer annuellement le Questionnaire d'Informations Fournisseurs (QIF) et la Charte de déontologie, documents encadrant les engagements relatifs au respect des droits humains, à la lutte contre la corruption et à la protection de l'environnement. L'absence de signature de ces documents empêche toute contractualisation, sauf exception justifiée.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS privilégie la collaboration avec des fournisseurs certifiés ISO 9001 (management de la qualité) et ISO 14001 (management environnemental). L'évaluation fournisseur issue de la démarche ISO 9001 comprend un indicateur de performance combinant le taux de non-réclamation et la vertitude de la gamme (part de produits disposant d'au moins une feuille environnementale). Le pourcentage de produits verts au catalogue constitue un indicateur de suivi environnemental structurant pour l'entreprise.

Afin d'assurer la conformité de la chaîne d'approvisionnement internationale, des contrats de courtage et commissionnement sont signés avec les différents partenaires commerciaux locaux et encadrent les importations hors Europe en garantissant le respect des standards éthiques, sociaux et environnementaux, notamment chez les fournisseurs asiatiques. Ces contrats sont assortis d'audits réguliers.

En parallèle de ce dispositif, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS exerce un suivi régulier des notations ECOVADIS et veille à sélectionner des fournisseurs communs avec des grands groupes afin d'en assurer le sérieux, ces partenaires étant déjà audités par d'autres grands groupes.

Bien qu'aucune politique spécifique ne soit formalisée en faveur de l'inclusion de fournisseurs locaux, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS valorise les partenaires certifiés et structurés, en cohérence avec la démarche ISO 9001.

L'entreprise veille également à limiter toute dépendance excessive : une question du Questionnaire d'Informations Fournisseurs (QIF) permet de mesurer la part que représente FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS dans le chiffre d'affaires total du fournisseur. Dès lors que cette part est jugée comme étant trop importante, la contractualisation n'a pas lieu. Cette approche préventive permet d'éviter les risques de fragilité économique ou de rupture d'approvisionnement.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS veille au respect des délais de paiement, en particulier envers les PME, conformément à ses engagements dans la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), dont l'entreprise est signataire. Cette charte, fondée sur dix engagements, promeut des relations équilibrées, transparentes et durables entre clients et fournisseurs.

Le groupe participe activement aux réseaux professionnels de la filière, notamment l'UFIPA (Union de la Filière Papetière) et l'AIPB (Association des industriels de la papeterie et du bureau), afin de maintenir une veille constante sur les pratiques d'achats responsables et les évolutions du marché. Les échanges avec les fournisseurs sont formalisés à travers plusieurs temps forts : une convention annuelle "village fournisseurs", réunissant les partenaires clés autour du réseau commercial, ainsi qu'une rencontre annuelle pilotée par la Direction Générale et la Direction Achats & Logistique, au cours de laquelle sont présentés les objectifs, la stratégie et le contexte de l'entreprise. Ces moments renforcent la transparence et le dialogue au sein du réseau d'approvisionnement.

Les performances et la qualité de la relation fournisseurs sont suivies à travers plusieurs leviers : visites de sites industriels (notamment en France), audits, et enquêtes menées auprès d'un panel de fournisseurs, notamment dans le cadre des travaux de double matérialité.

Ainsi, la politique de gestion des relations fournisseurs de FOS s'appuie sur une organisation achats structurée, des processus d'évaluation rigoureux, des pratiques de formation éthique et des dispositifs de contrôle intégrés, garantissant la maîtrise des risques liés à la chaîne d'approvisionnement tout en soutenant les ambitions de durabilité et de qualité du groupe.

6. Pratiques en matière de paiement (G1 – 6)

Le Groupe FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'engage à respecter les délais de règlement. Cet engagement s'applique pour l'ensemble des factures reçues de la part des fournisseurs.

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'engage à traiter les factures dans les délais impartis, indépendamment de leurs bénéficiaires.

En France, le délai moyen de règlement des factures par FIDUCIAL BUREAUTIQUE au 30/09/2025 est de 42,8 jours, calculé à partir des paiements de l'ensemble des factures de l'année. Au 30/09/2025, le délai de paiement moyen des fournisseurs de marchandises est de 59,4 jours, tandis que celui des frais généraux et transporteurs s'élève à 31,8 jours.

Tous les achats sont payables à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture, sauf accord dérogatoire entre les parties (qui ne saurait excéder 60 jours date de facture ou toute autre disposition légale applicable à un secteur d'activité spécifique). Les fournisseurs de marchandises ont des délais de paiement contractuels qui sont dans la fiche fournisseur au moment de la création du compte et qui sont intégrés dans le calcul des échéances de paiement.

Ces conditions de paiement ne sont pas applicables aux factures concernant le secteur des transports, pour lesquelles les délais de paiement sont de 30 jours maximum à compter de la date d'émission de la facture.

En Belgique le délai moyen de règlement des factures fournisseurs de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'élève à 33 jours au 30/09/2025. Le délai de paiement légal s'élève à 30 jours civils sauf dispositions contractuelles mais il ne peut excéder 60 jours civils.

Au Luxembourg, le délai moyen de règlement des factures fournisseurs de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'élève à 28 jours au 30/09/2025. Au Luxembourg le délai de paiement légal est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Aucune procédure judiciaire pour non-respect des délais de règlement n'a été engagée sur l'exercice 2024-2025 pour l'ensemble du Groupe.

V. TAXONOMIE

1. Analyse de la durabilité des activités de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS au regard de la classification de la taxonomie européenne

Le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (« règlement taxonomie ») sur l'établissement d'un cadre, visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union européenne (UE), introduit une classification unique permettant d'établir si une activité économique est durable sur le plan environnemental, en vue de répondre aux exigences européennes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'atteindre l'objectif de neutralité climatique au niveau européen d'ici à 2050.

Une activité économique est dite « durable » si elle contribue de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux du règlement taxonomie (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes), ne cause pas de préjudice aux cinq autres objectifs et respecte les garanties minimales.

Conformément à ce règlement, FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS est tenu de publier, au titre de l'exercice 2024-2025, la part de son chiffre d'affaires, de ses dépenses d'investissements (CapEx) et de ses dépenses d'exploitation (OpEx) des activités éligibles.

Les activités définies comme éligibles ont été soumises à une évaluation afin de déterminer si elles étaient alignées aux critères techniques, si elles ne causaient pas de préjudice important aux cinq autres objectifs environnementaux et enfin si elles respectaient les garanties minimales.

A noter, que FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ne publie pas d'objectif de performance relatif à la taxonomie. Notre stratégie consiste à se conformer à la taxonomie tout en adoptant une approche prudente.

1.1 Phase d'identification des activités éligibles

Le périmètre de reporting du rapport de durabilité incluant le reporting taxonomique est identique au périmètre financier de l'entreprise.

Afin de répondre à cette obligation de reporting, les Directions financière et RSE ont initié avec l'appui d'un cabinet spécialisé, des ateliers sur la taxonomie fin 2025. Ces réunions avaient pour objectifs :

- d'identifier les activités éligibles au sens de la taxonomie ;
- de présenter les critères techniques d'alignement attendus pour les principaux segments d'activités identifiés comme éligibles.

Fin 2025, la phase d'identification des activités éligibles a été actualisée et approfondie via ses ateliers sur la base d'une approche méthodologique comprenant une analyse détaillée des activités de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et des activités économiques éligibles décrites dans les annexes des règlements délégués climat et environnement et tenant compte des dernières évolutions de ces textes.

Les principales évolutions notables concernent l'évolution du DNSH (Do No Significant Harm) pollution intégrant un nouveau paragraphe (depuis juin 2023) ainsi que l'analyse d'éligibilité et d'alignement des activités en lien avec les objectifs transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

En synthèse, les activités suivantes de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS ont été considérées comme éligibles au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2025 :

■ pour le chiffre d'affaire et les CapEx de type A :

- au titre de l'objectif Atténuation au changement climatique, par les activités de collecte et transport de déchets dangereux triés à la source (CCM 5.5),

et

- au titre de l'objectif Transition vers une économie circulaire, par les activités Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux (CE 2.3).

■ pour les CapEx de type C :

- au titre de l'objectif Atténuation au changement climatique, par les activités de Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (CCM 6.5).

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS n'a pas de plan de CapEx (Capex de type B).

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS n'a pas de CapEx de type C sur l'immobilier.

En ce qui concerne l'activité de Transport routier de fret nous ne contrôlons pas la prestation avant qu'elle ne soit transférée au client (nous ne fixons pas le prix, nous n'assumons pas la responsabilité et les risques de la prestation). Dans ce cas, cette activité n'est pas éligible.

Il a été considéré que l'objectif Prévention et réduction de la pollution est non pertinent pour nos activités à la lecture des critères techniques.

1.2 Informations financières

Pour les ratios des 3 indicateurs clés de performance liés au chiffre d'affaires, aux CapEx et aux OpEx, la base des données sont :

« Total CA taxonomie » : chiffre d'affaires total figurant dans les états financiers de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS.

« Total CapEx taxonomie » : augmentation de la valeur brute au bilan des droits d'utilisation des contrats de location (IFRS 16), des immobilisations corporelles (IAS 16) et des immobilisations incorporelles (IAS 38).

« Total OpEx taxonomie » : coûts directs non capitalisés liés à l'entretien et réparation des actifs corporels, à la rénovation de bâtiments, à la recherche et développement et aux contrats de location à court terme.

Les données sont issues :

■ du chiffre d'affaires, conforme à celui retenu dans les comptes consolidés aux normes IFRS, directement des comptes consolidés ;

■ des CapEx et OpEx totaux, de données financières consolidées détaillées, utilisées pour les comptes consolidés 2025 ;

■ des données chiffrées relatives aux parts éligibles et alignées, des données financières issues des reportings financiers, présentées conformément aux normes IFRS.

Pour les numérateurs (part éligible et alignée), il s'agit de la part du dénominateur associée à :

■ des activités économiques éligibles et alignées à la taxonomie pour le chiffre d'affaire ;

■ des activités générant du chiffre d'affaires éligible et aligné pour les CapEx et OpEx ;

- un plan de CapEx/OpEx qui vise à accroître la part de CA éligible et aligné (pour les CapEx et OpEx) ;
- des actifs ou des dépenses individuellement éligibles et alignées à la taxonomie pour les CapEx et OpEx.

1.3 Alignement du chiffre d'affaires et des CapEx de type A

- *Collecte et transport de déchets dangereux et non dangereux.*

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS vend des Collect Box à ses clients en leur proposant une reprise de celles-ci, pour les collecter et les transmettre à un éco-organisme agréé.

Afin de calculer le montant éligible des activités de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS, le chiffre d'affaires généré par les collect box a été identifié.

Les déchets dangereux et non-dangereux sont collectés séparément et transportés après avoir été triés à la source dans l'objectif d'être préparés en vue d'opérations de réemploi ou de recyclage.

Sur l'exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025, l'activité mentionnée représente 21 733 € de chiffre d'affaires pour les déchets dangereux et 69 316 € pour les déchets non dangereux par rapport à un chiffre d'affaires total de 182 789 594 €, soit un total de 0,05 % de chiffre d'affaires éligible.

Sur l'exercice précédent, cela représentait en tout 97 686 € de chiffre d'affaires pour un chiffre d'affaires total de 205 065 468 €, soit 0,05 % de chiffre d'affaires éligible. Un chiffre stable par rapport à 2024.

Du fait de la non-significativité de l'éligibilité (inférieure à 5%), et sur la base du FAQ 13 de décembre 2022 (article 8 C/2023/305), nous mettons en place la mesure de simplification. En effet, l'obtention des éléments justificatifs pour les critères techniques de contribution substantielle et les critères DNSH est difficile et complexe ; et plus particulièrement le point sur la surveillance et l'évaluation de la qualité des déchets, les critères DNSH Adaptation au changement climatique, Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines, et Prévention et réduction de la pollution.

Ainsi pour le chiffre d'affaires, nous communiquerons l'éligibilité et un alignement à 0.

Pour les CapEx de type A, nous n'en avons pas sur cette activité.

- *Collecte et transport de déchets dangereux triés à la source*

Comme expliqué précédemment, via les Collect Box, les déchets dangereux et non-dangereux sont collectés séparément et transportés après avoir été triés à la source dans l'objectif d'être préparés en vue d'opérations de réemploi ou de recyclage.

Sur l'exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025, l'activité mentionnée représente 21 733 € de chiffre d'affaires pour les déchets dangereux par rapport à un chiffre d'affaires total de 182 789 594 €, soit un total de 0,01 % de chiffre d'affaires éligible.

Sur l'exercice précédent, cela représentait en tout 26 103 € de chiffre d'affaires pour un chiffre d'affaires total de 205 065 468 €, soit 0,01 % de chiffre d'affaires éligible. Un chiffre stable par rapport à 2024.

Du fait de la non-significativité de l'éligibilité (inférieure à 5%), et sur la base du FAQ 13 de décembre 2022 (article 8 C/2023/305), nous mettons en place la mesure de simplification. En effet, l'obtention des éléments justificatifs pour les critères techniques de contribution substantielle et les critères DNSH est difficile et complexe ; et plus particulièrement le critère DNSH Adaptation au changement climatique.

Nous communiquerons l'éligibilité et un alignement à 0, pour le chiffre d'affaires.

Pour les CapEx de type A, nous n'en avons pas sur cette activité.

■ Alignement des CapEx de type C

Cela concerne les activités de Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (CCM 6.5), en lien avec notre flotte de véhicules.

Les variations de droits d'usage de cette activité représentent 1 424 787 € pour un total CapEx de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS de 4 853 818 €, soit 29% d'éligibilité. Une baisse par rapport à 2023-2024, où cela représentait 43%.

L'obtention des éléments justificatifs pour les critères techniques de contribution substantielle et les critères DNSH est difficile et complexe ; et plus particulièrement les critères DNSH Adaptation au changement climatique, transition vers une économie circulaire, et Prévention et réduction de la pollution.

■ OpEx

Sur l'exercice 2024-2025, les dépenses d'exploitation (OpEx) telles que définies par le règlement taxonomie représentent 12 098 330 €, soit 6 % des charges opérationnelles totales et consolidées de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS. Compte tenu des postes de charges visés (total des frais de recherche et développement non capitalisés, des frais de rénovation des bâtiments, des contrats de location à court terme et des frais de maintenance et de réparation des actifs), cet indicateur n'est pas matériel au regard des activités de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS et aucune analyse d'éligibilité et d'alignement n'a été réalisée.

1.4 Garanties minimales

La conformité aux garanties minimales de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS repose sur l'analyse et la vérification du processus de diligence raisonnable mis en œuvre pour prévenir, traiter et réparer les violations en matière de droits humains commises dans le cadre de ses opérations propres ou des activités en lien avec sa chaîne de valeur.

Les quatre thématiques listées dans les principes directeurs de l'OCDE, à savoir :

- la corruption,
- les droits humains,
- la concurrence,
- et la fiscalité.

ont été ciblées dans l'analyse de la conformité.

En matière de droits humains : FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS a défini des processus de diligences s'appuyant sur une démarche de cartographie et d'identification des enjeux relatifs aux droits humains (Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1 – 1)).

Concernant la lutte contre la corruption et la concurrence: l'engagement de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS se matérialise par l'adoption d'une politique de tolérance zéro face au risque de corruption (Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1 – 3 & 4)).

La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale est une priorité pour FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS tant concernant ses propres activités que celles de ses clients. FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS s'assure de ne jamais encourager, tolérer ou dissimuler de tels comportements et agit en toute transparence, et en toute légalité. De plus le niveau de risque est faible pour les 3 pays d'implantation de FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS (France, Luxembourg et Belgique).

1.5 Tableaux des indicateurs

Exercice financier N	2024-2025			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm) (h)						Catégorie d'activité			
Activités économiques	Code	CA (€)	Part du CA (%)	Atténuation du changement climatique (O ₁ N ₁ NIEL)	Adaptation au changement climatique (O ₂ N ₁ NIEL)	Eau (O ₃ N ₁ NIEL)	Pollution (O ₄ N ₁ NIEL)	Economie circulaire (O ₅ N ₁ NIEL)	Biodiversité et écosystèmes (O ₆ N ₁ NIEL)	Atténuation du changement climatique (O ₁ N)	Adaptation au changement climatique (O ₂ N)	Eau (O ₃ N)	Pollution (O ₄ N)	Economie circulaire (O ₅ N)	Biodiversité et écosystèmes (O ₆ N)	Garanties minimales (O ₇ N)	Proportion des OpEx alignée sur la taxonomie (A.1) ou digible (A.2), année N-1 (%)	Catégorie (activité habitante) (H)	Catégorie (activité transitoire) (T)
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE (%)																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%		
Dont habitante (H)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%	H	
Dont transitoire (T)		0	0%	0%						OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%		T
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
Collecte et transport de déchets non dangereux		CE2.3	69 316	00%	NIEL	NIEL	NIEL	NIEL	04%	NIEL							0,035%		
Collecte et transport de déchets dangereux triés à la source		CCM5.5, CE2.3	21 733	00%	00%	NIEL	NIEL	NIEL	00%	NIEL							0,013%		
CA des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)			91 048	00%	00%	0%	0%	0%	04%	0%							0,048%		
CA des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)			91 048	00%	0%	0%	0%	0%	04%	0%							0,048%		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE (%)																			
CA des activités non éligibles à la taxonomie		182 698 546	99,95%																
Total (A+B)		182 789 594	100%																
Part du CA/CA Total																			
Code	Intitulé	Alignée sur la taxinomie par objectif								Eligible à la taxinomie par objectif									
CCM	Atténuation du changement climatique	0%								0,01%									
CCA	Adaptation au changement climatique	0%								0%									
WTR	Eau	0%								0%									
CE	Economie circulaire	0%								0,04%									
PPC	Pollution	0%								0%									
BIO	Biodiversité	0%								0%									

Exercice financier N	2024 - 2025	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm) (h)								Catégorie d'activité	
Activités économiques	Code	CapEx (€)	Part des CapEx (%)	Atténuation du changement climatique (O2/N2/VEL)	Adaptation au changement climatique (O2/N2/VEL)	Eau (O2/N/VEL)	Pollution (O2/N/VEL)	Economie circulaire (O2/N/VEL)	Biodiversité et écosystèmes (O2/N/VEL)	Atténuation du changement climatique (O2/N)	Adaptation au changement climatique (O2/N)	Eau (O2/N)	Pollution (O2/N)	Economie circulaire (O2/N)	Biodiversité et écosystèmes (O2/N)	Garanties minimales (O2/N)	Proportion des CapEx alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1 (%)	Catégorie (activité habilitante) (4)	Catégorie (activité transitoire) (7)
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE (%)																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%		
Dont habilitante (%)	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%	H	
Dont transitoire (%)	0	0%	0%							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%		T
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
Flotte de véhicules CCM6.5	1 424 787	29%	29%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									43%		
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)	1 424 787	29%	29%	0%	0%	0%	0%	0%									43%		
CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A1 + A2)	1 424 787	29%	29%	0%	0%	0%	0%	0%									43%		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE (%)																			
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie	3 429 031	71%																	
Total (A+B)	4 853 818	100%																	

Part des CapEx/CapEx Total			
Code	Intitulé	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	Atténuation du changement climatique	0 %	29 %
CCA	Adaptation au changement climatique	0 %	0 %
WTR	Eau	0 %	0 %
CE	Economie circulaire	0 %	0 %
PPC	Pollution	0 %	0 %
BIO	Biodiversité	0 %	0 %

Exercice financier N	2024-2025	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice Important (DNSH - Does Not Significantly Harm) (h)								Catégorie d'activité	
Activités économiques	Code	OpEx (€)	Part des OpEx (%)	Atténuation du changement climatique (O2-N2IEL)	Adaptation au changement climatique (O2-N2IEL)	Eau (O2-N2IEL)	Pollution (O2-N2IEL)	Economie circulaire (O2-N2IEL)	Biodiversité et écosystèmes (O2-N2IEL)	Atténuation du changement climatique (O2-N)	Adaptation au changement climatique (O2-N)	Eau (O2-N)	Pollution (O2-N)	Economie circulaire (O2-N)	Biodiversité et écosystèmes (O2-N)	Garanties minimales (O2-N)	Proportion des OpEx alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1 (%)	Catégorie (activité habitante) (H)	Catégorie (activité transitoire) (T)
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE (%)																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%		
Dont habitante (%)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%	H	
Dont transitoire (%)		0	0%	0%						OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%		T
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%								0%		
OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%								0%		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE (%)																			
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie		12 098 330	100%																
Total (A+B)		12 098 330	100%																

Part des OpEx/OpEx Total			
Code	Intitulé	Alignée sur la taxonomie par objectif	Eligible à la taxonomie par objectif
CCM	Atténuation du changement climatique	0 %	0 %
CCA	Adaptation au changement climatique	0 %	0 %
WTR	Eau	0 %	0 %
CE	Economie circulaire	0 %	0 %
PPC	Pollution	0 %	0 %
BIO	Biodiversité	0 %	0 %

Activités liées à l'énergie nucléaire	
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	Non
Activités liées au gaz fossile	
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non